



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

Naturopa



Naturopa

N° 53 - 1986

centre
européen
d'information
pour la
conservation
de la
nature



Symbole des activités du Conseil de l'Europe pour la conservation de la nature.

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|----|
| Editorial | D. Alfonso Guerra Gonzalez | 3 |
| Le Diplôme européen | J.P. Ribaut | 4 |
| Les Chutes de Krimml | J. Fischer-Colbrie | 7 |
| Encourager la protection | E. Einarsson | 9 |
| Le point de vue de l'expert | T. Hunziker | 11 |
| Signification pour les zones rurales | J. Macario Correia | 14 |
| Impact sur la politique de gestion | C. Pairaudeau | 18 |
| Les parcs suédois | S. Malmberg | 22 |
| Fair Isle | W.B. Prior | 24 |
| Kuşçenneti | T. Gürpınar | 25 |
| La Forêt bavaroise | H. Bibelriether | 27 |
| Etendre l'influence du Diplôme | P. Gay | 29 |

Une distinction prestigieuse

Cet automne, le Parc nationale allemand de la Forêt bavaroise reçoit le Diplôme européen, prestigieuse distinction conférée par le Conseil de l'Europe à des sites naturels répondant à des critères particuliers. Cet hommage rendu est tout à la fois un encouragement et un exemple. Dans cette dernière optique et dans le but de donner le maximum de publicité à cette vaste expérience de la gestion de cette partie de notre patrimoine, le présent numéro donne un historique du

Diplôme, un choix d'exemples typiques et présente les perspectives d'avenir ouvertes au Diplôme.

Naturopa 54 mettra en lumière la nécessité d'une coopération internationale, particulièrement entre l'Europe et l'Afrique, avec la Convention de Berne du Conseil de l'Europe comme catalyseur et traitera de l'avifaune migratoire, qui offre une illustration frappante de cette nécessité.

H.H.H.

Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand et en italien, par le Centre européen d'information pour la conservation de la nature du Conseil de l'Europe, BP 431 R6, F-67006 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable: Hayo H. Hoekstra

Conception et rédaction:
Annick Pachod

Conseiller spécial de ce numéro:
D' P. Gay — Président du Comité d'experts pour les zones protégées — Conseil de l'Europe.

Photocomposition:
Lithocompo S.A., Liège (Belgique)

Imprimeur: Masoz S.A.,
Liège (Belgique)

Photogravure: Gam Grafic,
Herstal (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

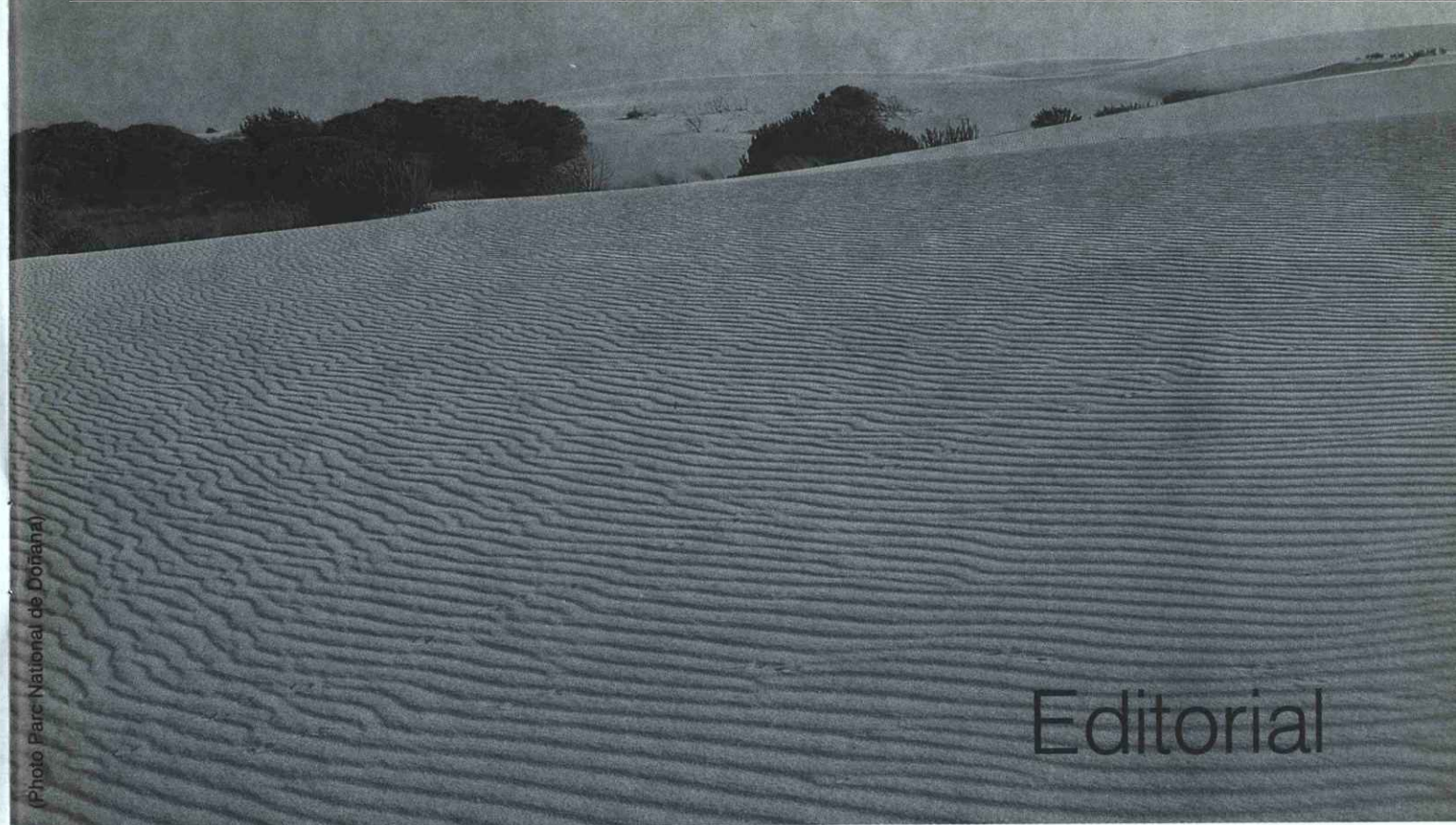
Couverture: Chutes de Krimml

(Photo W. Retter)

Dos : (Photo W. Lapinski)

Illustrations pages 16-17:

Ursus arctos
(Photos Visage / Ferrero / Labat / JACANA).



(Photo Parc National de Doñana)

Editorial

Il m'est particulièrement agréable d'apporter la présente contribution à l'effort d'information et d'éducation sur le milieu naturel entrepris par le Conseil de l'Europe depuis le début des années 1960.

Une nouvelle conscience collective, très marquée dans les jeunes générations européennes, a provoqué un début de mise en question des institutions publiques et des pouvoirs politiques.

l'homme et reconnaissant la nécessité pour ce dernier d'un altruisme général, afin de préserver sa terre et dans son propre intérêt.

Un appui politique sans réserve doit être apporté à cette idée et se concrétiser en mesures qui ne perdent pas de vue les principes de base tout en restant pragmatiques.

C'est précisément au cours de cette décennie que se sont développés et consolidés les mouvements de protection de la nature qui, s'ils n'étaient pas des phénomènes entièrement nouveaux, ont acquis alors des dimensions sociales et politiques inconnues jusque là.

Au cours de cette période, l'homme s'est aperçu que toute agression du milieu naturel était une destruction de l'esprit humain; il s'est rendu compte que les ressources de la planète étaient limitées, par opposition au concept dominant d'une nature inépuisable, et il a commencé à s'interroger sur les fins d'une croissance purement quantitative.



En effet, l'homme s'est mis à réfléchir à la civilisation qu'il avait lui-même créée, à observer et à analyser l'expansion démographique excessive, le développement irrationnel de la spéculation, l'épuisement engendré par la volonté de concurrence, le réarmement croissant, l'emprisonnement de l'esprit humain dans un urbanisme quasi systématique et parfois irréversible d'un patrimoine ancestral, destruction moins difficile qu'une action propre pour modeler ce patrimoine.

Je voudrais souligner à cet égard le rôle de compromis et de progrès que le Conseil de l'Europe a joué par ses travaux qui exercent une influence croissante aux niveaux national et international.

Ces critères difficiles à réunir caractérisent peut-être l'éducation relative à l'environnement. Les activités du Conseil de l'Europe en la matière sont dignes d'éloge et les réalisations de notre pays, où on améliore la gestion des parcs nationaux et où on donne plus de place à la nature ainsi qu'à l'enseignement et aux connaissances la concernant, vont dans le même sens au niveau national.

L'information, elle aussi, est vitale car les erreurs de l'homme sont malheureusement dues à son ignorance.

En conclusion, je voudrais me référer au Diplôme européen récemment attribué par le Conseil de l'Europe au Parc national de Doñana.

Ce Diplôme a été une satisfaction personnelle pour nous qui ressentons la nécessité de progresser dans le domaine de la protection des espaces naturels de valeur, et il a apporté un stimulant professionnel notable aux gestionnaires de cette région précieuse pour l'humanité.

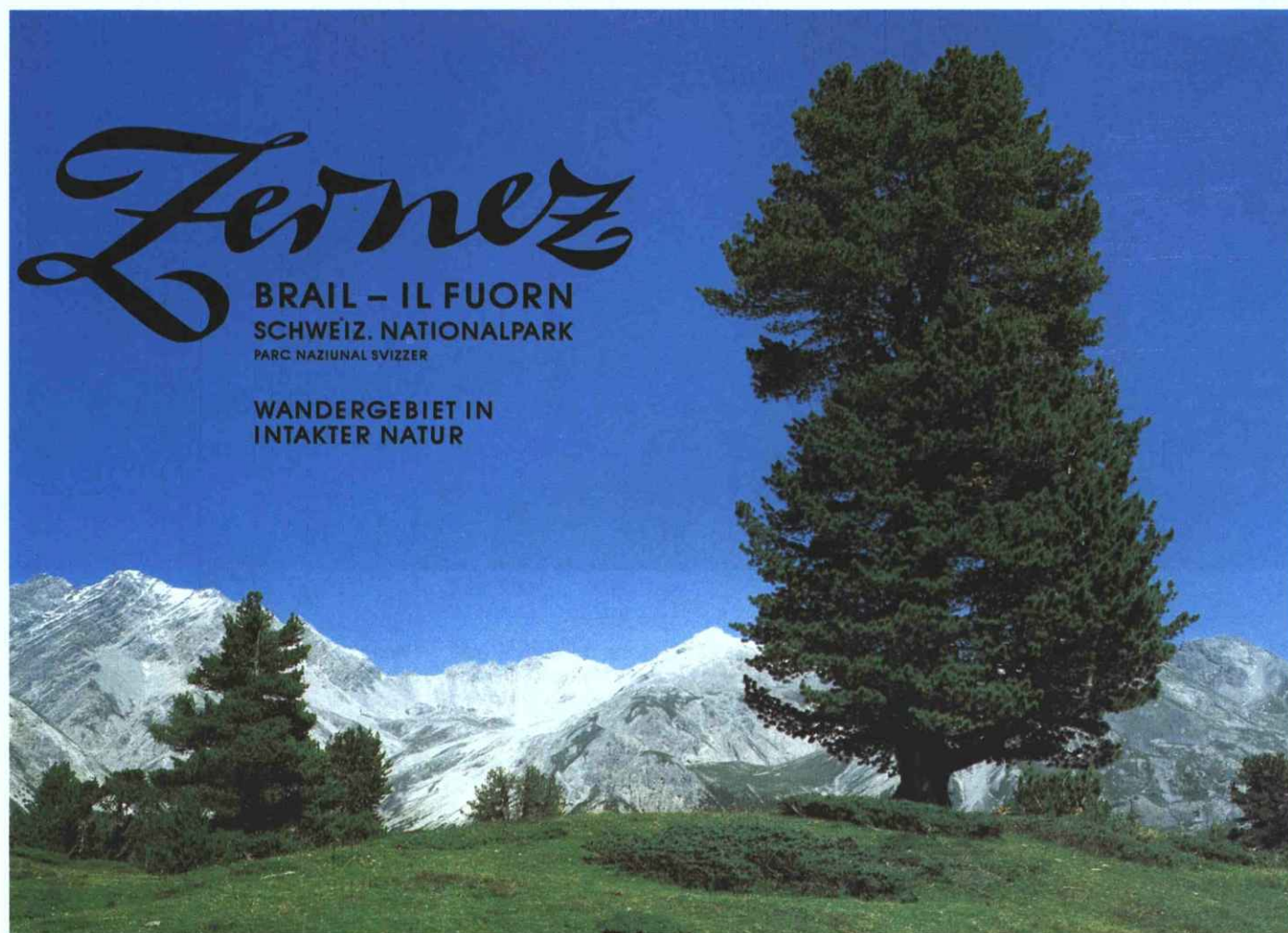
L'élargissement de ces efforts au-delà des frontières des 21 Etats membres permet de situer dans une perspective plus optimiste l'héritage que nous laisserons aux générations futures.

Cependant, il est indispensable de persévérer dans la tâche entreprise, de rester vigilant dans ce domaine et de répandre l'idée que s'affirme de plus en plus, face au concept d'une civilisation agressive, mercantile et compétitive et à l'idée d'une nature hostile, une philosophie tendant à rechercher l'équilibre entre la nature et

Cette satisfaction et cet encouragement nous inciteront dans l'avenir immédiat à renforcer et à intensifier la politique de protection des espaces naturels d'Espagne et la coopération avec les Etats membres du Conseil de l'Europe.

D. Alfonso Guerra Gonzalez,

Vice-Président du Gouvernement espagnol.



Le Diplôme européen

Jean-Pierre Ribaut

L'homme a de tout temps été convaincu de la nécessité de sauvegarder certaines portions de son environnement naturel. Des réserves de chasse ont existé déjà pendant l'antiquité, et la première zone protégée créée légalement remonte à 1543, lorsque des habitants de Suisse centrale décidèrent de sauvegarder les richesses naturelles du massif du Kärpf.

A partir de 1872, création aux Etats-Unis du premier parc national du monde, le *Yellowstone National Park*, le mouvement va s'accroître d'abord en Amérique du Nord, puis en Europe, enfin dans le Tiers-monde au point qu'il existe actuellement à travers notre biosphère des milliers de réserves naturelles, parcs nationaux, etc.

Le Conseil de l'Europe a été la première organisation intergouvernementale à saisir l'importance du rôle des zones protégées. Afin d'éviter tout malentendu, je précise immédiatement qu'il est erroné de croire qu'on peut sauver notre environnement

naturel, c'est-à-dire notre milieu de vie fondamental, uniquement par des parcs et réserves. C'est l'ensemble de nos terres agricoles, de nos forêts et autres zones marginales qui devraient bénéficier d'une certaine protection, c'est-à-dire que leur exploitation, ou plutôt leur gestion devrait se faire harmonieusement, de sorte à préserver ces milieux et leurs potentialités pour les générations à venir, ce qui n'est pas toujours le cas! Indépendamment de cette considération, certains sites, certaines zones humides présentent un tel intérêt, soit du point de vue écologique, culturel ou esthétique, qu'ils doivent absolument être préservés dans leur intégrité pour les générations à venir.

Le Diplôme européen

Conscient de cette nécessité, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé, le 6 mars 1965, d'instituer un «Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés» (Résolution (65) 6). Cette distinction est octroyée pour une période de 5 ans, renouvelable. Voici la procédure: sur la base d'un «dos-

sier circonstancié indiquant notamment le régime de protection dont bénéficie déjà ledit paysage, réserve ou monument, ainsi que l'organe chargé de sa gestion», le «Comité d'experts pour la Sauvegarde de la nature et du paysage» propose au Comité des Ministres l'octroi du diplôme. C'est sur la base de ce règlement que furent octroyés le 29 mars 1966 les trois premiers diplômes à

- la Réserve naturelle des Hautes Fagnes en Belgique
- la Réserve naturelle de Camargue en France, et au
- Parc national du Peak District au Royaume-Uni.

Dans l'ensemble, c'est une douzaine de diplômes qui ont été attribués selon cette procédure, jusqu'en 1972.

Au fur et à mesure du déroulement de cette initiative, le Comité d'experts et le Secrétariat se sont aperçus que, tant la réglementation que certains aspects mêmes de la conception de ce diplôme, étaient peu satisfaisants.

C'est ainsi que suite à des échanges de vue approfondis, le Comité d'experts devenu le «Comité européen pour la Sauvegarde de la nature et des Ressources naturelles» a élaboré un nouveau projet de Résolution que le Comité des Ministres a adopté le 19 janvier 1973 (Résolution (73) 4), texte qui est toujours en vigueur. Voici les modifications apportées:

- ce n'est plus le Comité d'experts qui propose les sites, mais ce sont les gouvernements qui présentent les candidatures, accompagnées d'un dossier complet répondant à des exigences précises;
- les candidatures sont examinées d'abord par le Secrétariat, puis par un groupe de travail spécial du Comité européen;

— si le dossier est jugé complet et satisfaisant par le Secrétariat et l'intérêt européen reconnu par le Groupe de travail, a obligatoirement lieu une appréciation sur les lieux. Cette appréciation est effectuée par un expert indépendant nommé par le Secrétaire Général et financée par le Conseil de l'Europe. Un membre du Secrétariat accompagne l'expert et assure ainsi la continuité dans les critères d'appréciation des divers sites. Les résultats de cette expertise sont examinés par le groupe de travail qui propose au Comité européen, soit

- le rejet de la candidature
- l'ajournement, ou
- l'octroi,

la décision finale étant toujours prise par le Comité des Ministres;

— si une menace grave pèse sur le site diplômé, le Secrétaire Général peut décider d'une expertise exceptionnelle, dont les résultats sont examinés par le groupe de travail. Si la menace se précise, le diplôme peut être retiré au site en question, donc avant l'expiration de la période de cinq ans.

Des innovations substantielles

Ces diverses innovations par rapport aux conditions d'octroi initiales sont substantielles. Certes, la procédure est plus complexe, mais elle permet une appréciation beaucoup plus exacte, tant de la valeur du site, que de l'efficacité des mesures de protection en vigueur.

Reprenons ces diverses innovations et examinons leurs conséquences plus en détail:

— **le fait que ce soit actuellement aux gouvernements de présenter les candidatures donne au Comité européen une liberté d'action et d'appréciation qu'il n'avait pas avec l'ancienne réglementation, où il était au fond à la fois juge et partie.** Cette indépendance est prouvée par le fait que sur quelque 50 candidatures déposées pour le diplôme, 25 seulement l'ont obtenu. Précisons que les candidatures présentées ne sont pas obligatoirement placées directement sous la juridiction nationale. C'est ainsi que le diplôme pour la réserve naturelle de Minsmere au Royaume-Uni a été octroyé à la Société royale pour la protection des oiseaux, qui en est propriétaire et gestionnaire, et celui de la Lande de Lunebourg, près de Hambourg, au *Verein Naturschutzpark*.

— **l'expertise sur le terrain s'est révélée extrêmement utile, même beaucoup plus utile que les experts ne l'avaient imaginé au début.** Même si elle ne dure que deux jours, bien préparée, elle permet de se faire une idée relativement correcte de la valeur paysagère et des résultats de la politique d'aménagement et de gestion pratiquée dans la zone en question. Le Comité



d'experts Zones protégées, qui fait fonction de groupe de travail spécial du diplôme européen, peut aussi se prononcer en pleine connaissance de cause et présenter un avis objectif au Comité européen. La répétition de l'expertise tous les cinq ans au moment de la période de renouvellement du diplôme est également un exercice bénéfique. L'expertise n'a en effet pas uniquement pour but de voir si le site répond (ou continue à répondre) aux critères du diplôme ou non; elle doit aider les gestionnaires, les responsables de la zone pour résister aux convoitises et autres pressions ou projets dangereux qui entravent ou pourraient dégrader la qualité du lieu.

— **la possibilité pour le Conseil de l'Europe de retirer le diplôme et n'importe quel moment, lorsque le site a été sérieusement dégradé ou va l'être, constitue la principale force de toute cette procédure.** Certes, cette décision n'est prise qu'en dernier ressort et après une procédure précise, au cours de laquelle une expertise sur place exceptionnelle est décidée. Une telle expertise a déjà eu lieu. En effet, la réserve naturelle du Siebengebirge, près de Bonn, était menacée, en 1972, par un projet de voie ferrée rapide entre Cologne et Francfort. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe décida d'une expertise exceptionnelle, qui se déroula en présence de toutes les parties intéressées et s'avéra utile. Le projet fut finalement abandonné, pour diverses raisons.

Cette menace de retrait, véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus des sites protégés a pleinement rempli sa mission à ce jour: au Wollmatinger Ried, l'on a abandonné le projet d'extension de l'aéroport voisin; aux chutes de Krimml, c'est le développement touristique des environs et le développement routier qui ont été canalisés et adaptés pour préserver l'intégrité du site. Sous la pression du Conseil de l'Europe, les autorités italiennes ont octroyé au Parc national des Abruzzes des crédits d'aménagement et de gestion considérables, qui devraient permettre à cette importante région, où survivent l'ours et le loup, de résoudre maintenant efficacement ses



lancinants problèmes. Une situation particulièrement typique s'est présentée au parc national du Peak District: la *Water Board Authority* a envisagé de construire dans le parc même un grand réservoir d'eau, avec un mur de béton de 15 m. Une vive opposition s'est rapidement manifestée et le Conseil de l'Europe a été saisi de ce problème. A l'occasion d'une expertise pour le renouvellement du diplôme, le Secrétariat a clairement laissé entendre qu'en cas d'exécution du projet, la procédure exceptionnelle serait enclenchée avec la probabilité d'aboutir au retrait du diplôme. Cette perspective a été exploitée par les autorités du parc et les opposants au projet, très nombreux et actifs dans ce pays où les mouvements associatifs jouent un rôle déterminant dans la vie quotidienne. Pensons simplement aux 400.000 membres de la Société royale pour la Protection des Oiseaux et au million de membres du *National Trust*. Suite à ces oppositions, le projet est entré en hibernation...

Plus de vingt années de fonctionnement

Plus de vingt années d'expérience de fonctionnement de ce diplôme permettent d'affirmer que la réglementation actuelle donne toute satisfaction. Grâce à sa rigueur, les sites ayant obtenu le diplôme l'ont réellement mérité et peuvent en être légitimement fiers. Mais s'il y a des gagnants, il y a malheureusement aussi des perdants.

Les candidatures ajournées posent toujours un problème douloureux. Il se peut même que les autorités gouvernementales «réagissent mal» ou insistent pour que l'on réexamine immédiatement la situation. Mais dans la plupart des cas, le verdict est accepté, l'argumentation scientifique avancée étant suffisamment pertinente. La décision d'ajournement est généralement accompagnée de recommandations ou suggestions dont l'application devrait permettre aux gestionnaires de remédier aux insuffisances ou lacunes constatées et donc d'obtenir éventuellement le diplôme ultérieurement.

Ce cas va se présenter prochainement où un parc national marin, remarquable à de nombreux points de vue, a demandé à ce que l'octroi du diplôme qui avait été ajourné en 1979, soit réexaminé. La valeur européenne du site, de même que la qualité de la gestion terrestre avaient été unanimement reconnues par les experts. Mais ces derniers avaient par contre dû relever la faiblesse de la protection du milieu marin, où les herbiers à posidonies étaient gravement menacés, notamment par le mouillage des bateaux. D'après les autorités compétentes, la situation s'est sensiblement améliorée et si tel est effectivement le cas, l'ajournement aurait pleinement joué son rôle, puisqu'il a stimulé le développement de mesures favorables au maintien de la qua-

lité du site. Cet aspect «stimulation», d'encouragement est très important. On le retrouve

— dans les renouvellements de diplômes, qui sont souvent assortis de recommandations (quelquefois même de conditions!), destinées à l'amélioration de la gestion des lieux,

— dans l'examen des rapports annuels que chaque gestionnaire de site diplômé doit faire parvenir au Secrétariat du Conseil de l'Europe. Ces rapports permettent d'apprécier l'évolution de la faune et de la flore, d'être informés de l'éventuelle modification des lieux; bref, ils contiennent de nombreuses informations précieuses qui vont d'ailleurs alimenter prochainement notre banque de données. A l'issue de l'examen de ces rapports, le Comité d'experts Zones protégées émet souvent des recommandations destinées à aider, à faciliter le travail des responsables sur le terrain.

Ces derniers ont d'ailleurs l'occasion de se rencontrer périodiquement, afin d'échanger leurs expériences, de s'encourager mutuellement et d'étudier des problèmes

d'actualité. L'initiative est prise par le Conseil de l'Europe, tous les deux ans en principe, la dernière étant toute récente, puisqu'elle s'est déroulée au Centre européen d'éducation à l'environnement de Mont Dauphin, à l'aimable invitation des autorités françaises.

Au terme de ce survol de l'origine, de l'histoire et du développement du diplôme européen, il est très encourageant de constater le grand intérêt que les gouvernements continuent à porter à cette action réellement unique en son genre.

Alors que la relance économique demeure la priorité de presque tous nos pays, que le chômage demeure scandaleusement élevé, il est très encourageant de voir les autorités nationales prêtes à hypothéquer leurs joyaux naturels, en les confiant, en quelque sorte, au Conseil de l'Europe. N'oublions pas en effet qu'un retrait du Diplôme pourrait avoir des répercussions politiques non négligeables, et voir les hommes politiques prendre ce risque, même s'il devait être politiquement calculé, dénote la prise de conscience croissante pour notre patrimoine naturel. ■

Les

Chutes

de

Krimml

Josef Fischer-Colbrie

Les chutes de Krimml sont un spectacle naturel tout à fait particulier, que l'on découvre sur le flanc nord-ouest des Hohe Tauern, où elles ferment la vallée de la Krimmler Ache. Comme les autres vallées des Tauern, elle a été creusée à l'époque glaciaire. Elle rejoint la vallée de la Salzach 400 m plus bas, en un gradin de confluence vertigineux déterminant les célèbres chutes.

Les Chutes

La chute de l'Ache se produit par paliers: le premier (*Oberer Achenfall*), d'une hauteur de 140 m, est interrompu par une terrasse, le *Schönangerl*, le second détermine une nouvelle chute de 100 m (*Mittlerer Achenfall*), le troisième enfin, une dernière chute de plus de 140 m (*Unterer Achenfall*). La formation de ces chutes, parmi les plus hautes du monde, est directement liée à l'histoire de la montagne. Les paliers de chute sont constitués de gneiss dur et résistant, et les terrasses intermédiaires sont des schistes. Les bancs de roches dures des paliers ont résisté non seulement à l'érosion glaciaire, mais aussi à celle des eaux de la Krimmler Ache qui n'ont cessé de couler depuis le retrait des glaces.

La vallée de la Krimmler Ache naît dans le Groupe vénitien des Hohe Tauern, la chaîne de glaciers la plus importante des Alpes orientales. C'est pourquoi les eaux de cette rivière atteignent leur niveau maximum à l'époque de la fonte des neiges, entre mai et août. C'est le moment où le Krimmler Becken retentit plus que jamais du grondement et du mugissement des cascades. Le fort degré d'humidité de l'air dû à la présence constante d'un voile de brume a des effets particulièrement vivifiants sur la végétation environnante.

Les parois rocheuses sont recouvertes de mousses, d'algues et de lichens, le lit du torrent est bordé de fleurs et d'herbes uligi-neuses, le tout dans un écrin boisé aux couleurs sombres de l'épicéa.

En automne et en hiver, le débit est faible et, de décembre à mars, l'épaisse couche de glace qui recouvre le filet d'eau confère aux chutes un aspect inhabituel.

De nombreux visiteurs

Il y a longtemps que les chutes de Krimml attirent les chercheurs et les touristes. C'est pourquoi l'on aménagea dès 1879 un premier sentier de randonnée, le *Wasserfallweg*. Avec l'ouverture, en 1898, de la ligne de chemin de fer reliant Zell am See à Krimml — l'actuelle Pinzgauer Lokalbahn — le nombre de visiteurs allait augmenter en flèche. Après l'achèvement en 1962 de la route de Gerlos qui relie le Salzburger Oberpinzgau au Tiroler Zillertal, le trafic motorisé augmenta fortement dans la région, entraînant un nouvel afflux de visiteurs. Aujourd'hui les chutes de Krimml attirent tous les ans près de 400.000 visiteurs.

Les paysans qui, il y a quelques années, emmenaient encore leurs troupeaux sur les alpages de l'Achental devaient eux aussi emprunter le *Wasserfallweg*, fort étroit et escarpé en maints endroits. Il fallut attendre 1984 pour le tracé et l'aménagement d'un nouveau chemin alpestre, qui allait faciliter l'exploitation des 22 pacages et des 2 restaurants de la région. Il facilita l'utilisation des alpages, au demeurant indispensables à la préservation du paysage agricole traditionnel, tout en épargnant aux visiteurs la gêne occasionnée par le trafic économique de l'approvisionnement des restaurants.

Les chutes de Krimml ont suscité très tôt des conflits. D'une part les tenants de l'industrialisation progressive de la région manifestaient le plus vif intérêt pour leur vaste potentiel d'énergie hydroélectrique, d'autre part, la protection de la nature commençait à faire des adeptes.

Les menaces

Dès 1899 les chutes de Krimml étaient menacées, puisqu'une société viennoise forma le projet d'installer une grande usine dans le secteur et demanda l'autorisation de puiser 12 m³ d'eau par seconde pour alimenter 19 turbines qui devaient produire 28.000 chevaux-vapeur.

Sous l'angle purement technique, la vallée de la Krimmler Ache se prêterait fort bien à la construction d'un gigantesque réservoir dont les 180 millions de m³ d'eau à une hauteur utile de 400 m pourraient servir à la production d'énergie. C'est pourquoi on envisagea non seulement de projets de ce genre, mais également la possibilité d'amener cette eau dans les vallées voisines, ce qui serait fatal aux chutes de Krimml. On s'employa donc de bonne heure à protéger durablement les environs proches et lointains des chutes: dès 1951, l'Union autrichienne pour la protection de la nature exigeait la protection absolue des chutes. Un an plus tard, le Landtag de Salzbourg donnait ordre au Gouvernement provincial de s'opposer à toute exploitation des chutes aux fins de production d'énergie; en 1958, le Gouvernement de la province de Salzbourg déclarait la vallée de la Krimmler Ache, y compris les chutes, «sites protégés» (*Landschaftsschutzgebiet*); en 1961, cette protection statutaire des chutes allait



(Photo Conseil de l'Europe)



(Photo LVA Salzburg)

être considérablement renforcée par l'ordonnance érigeant les chutes de Krimml en monument naturel (*Naturdenkmal*).

Le point culminant de la lutte pour la conservation de ce site naturel majestueux reste toutefois l'octroi du Diplôme européen par le Conseil de l'Europe en 1967; ce Diplôme de protection de la nature, prorogé depuis, de 5 ans en 5 ans, a eu une influence extrêmement positive sur l'action de sauvegarde des chutes: l'attribution du Diplôme a marqué l'arrêt définitif des projets d'installation d'une centrale hydroélectrique à Krimml et d'aménée des eaux de la Krimmler Ache dans les vallées voisines, l'une des conditions majeures pour la prorogation du Diplôme étant la renonciation absolue à toute exploitation énergétique des chutes et de la Krimmler Ache, y compris de ses torrents de source; des moyens financiers considérables ont également été mis en œuvre pour assurer une protection optimale du paysage, dans le contexte de l'aménagement, ces dernières années, du sentier alpestre menant de Krimml à l'Achental; enfin l'intégration des chutes de Krimml, en 1984, dans le Parc national des Hohe Tauern n'est pas sans rapport non plus avec le Diplôme européen, dont les chutes sont maintenant titulaires depuis 19 ans.

Une protection plus stricte encore

Il est prévu d'aménager prochainement dans le secteur des chutes et de leurs environs un *Sonderschutzgebiet* (territoire hautement protégé) à l'intérieur du Parc national des Hohe Tauern. Il s'agit là de la forme de protection la plus élevée prévue par le système de protection de la nature de Salzbourg. Lorsqu'elles seront classées *Sonderschutzgebiet* les chutes de Krimml bénéficieront de la protection maximale et satisferont par là même à la condition essentielle à la prorogation du Diplôme européen.

En conclusion, la province de Salzbourg n'est pas peu fière d'avoir sur son territoire un monument naturel, le seul de toute l'Autriche; elle l'est tout autant de son Diplôme européen. Elle est parfaitement consciente de la responsabilité qui lui incombe de protéger, autant que faire se peut, les chutes de Krimml; comme par le passé, elle s'emploiera à l'avenir à mettre tout en œuvre pour préserver ce monument naturel, unique en son genre, tant dans l'intérêt de la population que dans celui de la nature et de la science. ■

Eythor Einarsson

Encourager la protection

A la toute première réunion du Comité d'experts pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles (CDSN), en 1963, il avait été suggéré d'envisager de décerner un «prix européen» aux parcs nationaux, réserves et sites naturels revêtant une importance européenne. Cette distinction, jointe au prestige du Conseil de l'Europe, assurerait au bénéficiaire une notoriété internationale. Je me rappelle très bien l'enthousiasme de nombre des délégués participant à cette discussion et la grande importance qu'ils y attachaient.

Historique du Diplôme

A la réunion suivante du Comité, des projets de règlement ont été présentés et discutés. A la troisième réunion, il fut décidé de proposer que le Comité des Ministres institue une procédure pour encourager la protection effective de certains paysages, réserves et monuments naturels d'intérêt européen; on pensait que le fait de se voir ainsi reconnu serait une incitation à maintenir la protection à un niveau élevé là où elle existait déjà et à l'améliorer ou à l'instaurer là où elle était insuffisante ou absente. Dans le même temps, le Comité arrêta le texte final du règlement fixant les modalités d'obtention de cet encouragement qui devait porter le nom de «Diplôme européen». Le règlement a par la suite été révisé et des règles applicables au dépôt des candidatures, à la remise du Diplôme, aux rapports annuels et à la procédure de renouvellement ont été ajoutées, mais sur le fond le règlement n'a pas été modifié.

La quatrième réunion du Comité, en 1965, recommanda au Comité des Ministres d'accorder les trois premiers Diplômes européens au Parc national du Peak District (Royaume-Uni), à la Réserve naturelle de Camargue (France) et à la Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique). Le Comité des Ministres adopta cette recommandation. Depuis lors plus de la moitié des Etats membres du Conseil de l'Europe, ont reçu ce Diplôme, et pour bon nombre d'entre eux il a été renouvelé plusieurs fois.

Faucon émerillon (Falco colombarius), sa taille menue et sa rapidité en font un chasseur redouté; il n'est jamais abondant et les couples sont largement disséminés.
(Photo H. Bárðarson)



Divers types de paysages européens

Très différents de caractère, tous les sites ayant mérité cette distinction sont de précieux exemples de la richesse et de la diversité de la nature en Europe, des régions situées au nord du cercle arctique à la Méditerranée, et de la côte Atlantique à la mer de Marmara. Il s'agit parfois d'endroits sauvages où la nature est livrée à elle-même, alors que d'autres doivent être gérés par l'homme; il peut s'agir de formations côtières spectaculaires ou d'impressionnantes chutes d'eau, ou encore de zones humides qui doivent leur importance biologique à la richesse de leur avifaune.

Il n'en reste pas moins que de nombreux types de paysages naturels européens ne sont pas encore intégrés à ce système de Diplôme européen; plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe dont le territoire recèle plus d'un site remarquable d'importance internationale, protégé de manière assez stricte pour répondre aux critères fixés par le règlement du Diplôme, n'ont pas encore — pour diverses raisons — posé leur candidature. Il faut souligner que la valeur de ce système ne dépend pas du nombre de sites ayant reçu le Diplôme: elle tient évidemment à la qualité et à l'importance de chaque site. Je crois pouvoir dire en ma qualité de président du CDSN, que ce Comité accueillerait avec plaisir un grand nombre de candidatures de sites protégés de haut niveau situés dans les pays

Un des nombreux sites naturels d'Islande digne du Diplôme européen
(Photo H. Bárðarson)



membres du Conseil de l'Europe, de l'Islande à la Turquie et du Portugal à l'Autriche.

Etant donné que je fais partie du CDSN depuis sa création, je puis dire, à en juger par les discussions, par les avis exprimés, tant au cours de l'élaboration du système et de son règlement que lors de l'examen des candidatures aux réunions du CDSN, que la plupart ou la totalité des délégués ont considéré ce programme comme l'une des activités les plus valables et les plus importantes dans le domaine de la sauvegarde de la nature. Personnellement, je la compterais parmi les quatre activités les plus importantes du CDSN, à savoir les activités du Centre européen d'information pour la protection de la nature, l'élaboration de chartes et la Convention de Berne et les travaux et rapports sur les espèces et les biotopes menacés, ainsi que le réseau de réserves biogénétiques.

J'ai eu le plaisir de procéder à une évaluation sur le terrain de quelques sites pour lesquels un renouvellement du Diplôme européen avait été demandé et j'ai pu ainsi rencontrer les responsables de ces sites. Le prix qu'ils attachaient au renouvellement du Diplôme pour «leur» site montrait clairement la valeur et la signification du Diplôme européen: gage à la fois de la qualité naturelle du site concerné et de celle du travail de conservation dont il fait l'objet. J'ai visité près de la moitié des sites titulaires du Diplôme et partout où j'ai eu l'occasion de

rencontrer les responsables ou les membres du personnel, j'ai toujours trouvé cette même reconnaissance de la valeur du Diplôme pour leur site.

Les sites sont de caractères très différents et donc difficiles à comparer, mais ils ont en commun leur intérêt et leur importance sur le plan international. Les critères scientifiques, esthétiques, touchant l'agrément, etc., ne peuvent que varier selon les individus, alors qu'il est dans la plupart des cas assez facile de constater la qualité de la protection d'un site. Mais même les mesures de protection peuvent être sujettes à caution et seule une personne connaissant bien le type de site concerné et les dangers potentiels qui le menacent est en mesure de juger de l'adéquation de la protection et de la gestion d'un site.

L'intention des fondateurs du Diplôme européen était de faire de celui-ci un précieux outil de promotion de la sauvegarde du patrimoine naturel. Ils avaient raison, cela ne fait aucun doute. Ce qui a déjà été accompli est très important. Espérons que dans un proche avenir le système s'étendra à d'autres sites des Etats membres du Conseil de l'Europe, de manière à former un solide réseau international couvrant les aspects les plus importants et les plus représentatifs du patrimoine naturel de notre continent. Puissent ces «exemples» faire alors en quelque sorte tâche d'huile et constituer le noyau de l'œuvre de sauvegarde de la nature en Europe. ■



Réserve naturelle du Boschplaat (Photo J. van de Kam)

Le point de vue de l'expert

Theo Hunziker

On peut voir dans l'octroi d'un Diplôme aux sites et monuments naturels d'intérêt européen, l'une des mesures les plus avisées et les plus prometteuses prises par le Conseil de l'Europe pour promouvoir, dans ses Etats membres, la protection de la nature et du paysage, et ce bien que l'opération ne soit pas des plus aisées et qu'elle échappe à tout contrôle quantifiable, pourtant si indispensable de nos jours.

Je me réjouis de pouvoir livrer ici quelques réflexions tirées de mon expérience d'expert auprès du Conseil de l'Europe, au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de donner mon avis sur toutes sortes de régions européennes dans le cadre du Règlement de l'octroi du Diplôme européen (Résolution du Comité des Ministres (73) 4 du 19 janvier 1973) et de formuler des suggestions.

Je forme à cet égard le vœu que le Conseil de l'Europe poursuive son œuvre en faveur de la protection de la nature et du paysage en Europe avec le même dynamisme qu'il a manifesté jusqu'ici, dans ce domaine et dans d'autres.

Importance du Diplôme européen

Dans l'esprit de ses créateurs, il s'agit, en décernant le Diplôme, de promouvoir la protection de la nature et du paysage dans le «cadre européen» à travers cinq objectifs:

1. Susciter ou développer efficacement le sens des responsabilités en matière de protection des valeurs de la nature européenne, qui sont aussi des valeurs culturelles, uniques en leur genre.

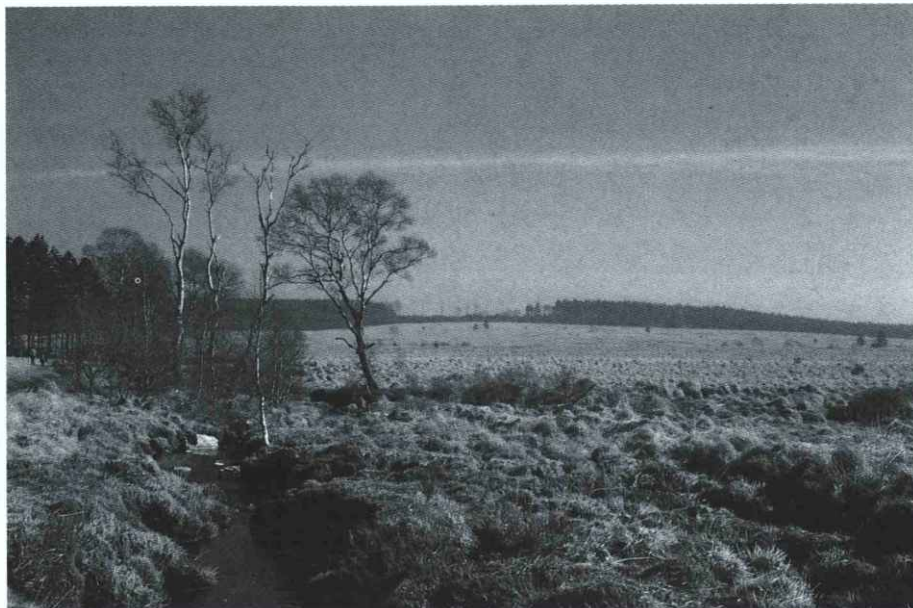
2. Récompenser les résultats obtenus dans la sauvegarde et l'entretien de sites ou objets d'intérêt européen.
3. Aider à soustraire les régions présentant un intérêt européen aux dangers économiques ou techniques qui les menacent et, ce faisant, les promouvoir durablement.
4. Faire du renouvellement du Diplôme un instrument de pression pour que les sites primés soient de plus en plus fondés à prétendre qu'ils présentent un intérêt européen.
5. Souligner l'importance et l'urgence de la protection des sites en général.

Enseignement tirés des expertises

Il importe de préciser non seulement les buts que s'est fixé le Diplôme, mais encore les résultats concrets qu'il a permis d'obtenir.

Il ne m'est évidemment pas possible d'entrer dans les détails. Je voudrais cependant citer quelques exemples tirés de mon expérience, qui témoignent clairement des effets du Diplôme du Conseil de l'Europe sur la protection de la nature et du paysage.

| Objet diplômé | Principaux résultats obtenus au bénéfice de la protection de la nature et du paysage grâce en partie aux expertises. |
|--|---|
| Chutes de Krimml Autriche (27.10.67/Cat C) | — interdiction de construire une centrale hydro-électrique dans le bassin versant et à proximité des Chutes; — aménagement, de la Gerlosstrasse au Krimmler Achenal via Schönangerl, d'un chemin qui préserve l'environnement et favorise l'économie alpine et la protection du cadre récréatif; — interdiction d'illuminer les Chutes à des fins purement touristiques; — contrôle de la construction, jusqu'alors anarchique, d'installations touristiques au pied des Chutes. |
| Parc national des Abruzzes Italie (27.11.67/Cat C) | — maintien de la présence de l'ours, menacé de disparition; — arrêt de la construction de résidences secondaires, d'un téléphérique et de téléskis, du camping sauvage, etc. |
| Parc naturel germano-luxembourgeois (26.10.73/Cat C) | — acquisition, par l'Etat luxembourgeois du «Parc sauvage de Hosingen» (150 ha environ) et lancement d'une étude de reconversion de manière à répondre aux objectifs élémentaires de la protection du paysage. |
| Parc national de la Vanoise France (15.3.76/Cat A) | — abandon du projet de construction d'une centrale hydro-électrique; — abandon du projet de développement de l'infrastructure touristique. |
| Parc national des Pyrénées occidentales France (15.3.73/Cat A) | — soutien apporté à la protection de l'ours; — abandon de tout nouveau projet de développement touristique. |
| Réserve naturelle de la Weltenburger Enge République fédérale d'Allemagne (3.3.78/Cat B) | — interdiction aux navires de commerce de circuler sur le Danube dans la région de Enge, et interdiction de construire une infrastructure touristique. |
| Parc national de Samaria Grèce (13.9.79/Cat A) | — interdiction d'un projet de développement touristique intensif dans le secteur central des Gorges de Samaria. |



• Les Hautes Fagnes (Photo J.P. Lebailly)

Ces exemples peuvent donner l'impression que l'action des experts consiste essentiellement à interdire ou à freiner des évolutions incompatibles avec la protection du paysage. Il est indéniable que, pour mener à bien leur tâche, les experts doivent remplir un tel rôle, car c'est souvent à ce prix qu'ils peuvent préserver un bien aussi précieux qu'un objet diplômé. Mais il leur faut aussi songer aux autres objectifs énumérés plus haut. Aussi n'ont-ils jamais omis de souligner les aspects positifs de l'objet et des soins qui lui avaient été apportés jusqu'alors, même en cas de refus ou de non-renouvellement du Diplôme. Ils ont également insisté sur les avantages techniques, administratifs et financiers de propositions réalistes tendant à revaloriser des réserves naturelles. Il va de soi qu'il faut un certain temps avant que les résultats de ces propositions ne se fassent sentir. En de nombreux endroits, cependant, les choses sont en bonne voie, à la satisfaction des experts.

L'octroi du Diplôme présente aussi les avantages suivants. Les expertises confortent les organes locaux chargés de la protection des sites qui, à cause de leur relatif isolement géographique, se heurtent inévitablement à des groupes de pression défendant d'autres intérêts. Le dialogue européen, pendant la durée de l'expertise, imprime un nouveau dynamisme aux parties en présence.

D'autre part, le Diplôme est une distinction dont peut se prévaloir un pays, même si la protection de ses sites appelle et mérite de toute façon une mobilisation de ses forces.

Enfin, les séminaires organisés périodiquement à l'intention des responsables des objets diplômés stimulent considérablement la protection desdits objets.

Suggestions

Il me paraît utile de formuler quelques suggestions à partir des expertises effectuées à ce jour, afin de contribuer au maintien du Diplôme européen et à la préservation des objets diplômés et d'exclure — momentanément ou définitivement — les objets indignes de la distinction décernée par le Conseil de l'Europe.

nément ou définitivement — les objets indignes de la distinction décernée par le Conseil de l'Europe.

Cette optique, qui a guidé le travail des experts des dernières années, explique, à mon avis, pourquoi les Etats membres sont de plus en plus nombreux à proposer des candidats au Diplôme satisfaisant aux — à juste titre — sévères conditions d'octroi.

Il est donc logique de prescrire aux Etats membres du Conseil de l'Europe de ne proposer que des objets méritant effectivement d'être protégés du point de vue européen, et répondant aux critères de la catégorie (A, B ou C) souhaitée (sévère présélection), étant entendu que la notion de prestige national ne saurait l'emporter. Cela étant, il importe aussi que les experts tiennent compte, dans leur appréciation, de la spécificité de la région proposée, en respectant les critères du Règlement de l'octroi du Diplôme et, dans une moindre mesure, en procédant à une comparaison avec des objets déjà diplômés.

Il convient de souligner les traits communs à tous les objets diplômés et d'encourager par conséquent toutes les formes de rapprochement: échange d'informations et d'expériences, publications communes, etc.

Il serait également bon de convier tous les experts à un séminaire pour y définir les critères d'expertise et, ce faisant, «d'étalonner» en quelque sorte les exigences imposées aux expertises. Par cette procédure, l'octroi du Diplôme gagnerait en transparence et se prêterait mieux à des comparaisons.

Lors de la présentation du dossier comme au moment du renouvellement du Diplôme, tous les cinq ans, il importe de remettre en temps utile à l'expert suffisamment de pièces pour lui permettre d'utiliser au mieux le peu de temps que lui laisse le Conseil de l'Europe pour apprécier l'objet: il faut que la qualité des informations, présentées avec concision sans omettre les problèmes, soit satisfaisante.



La procédure d'appréciation en vigueur, effectuée par un expert indépendant et un spécialiste du Conseil de l'Europe, a fait ses preuves; elle est à la fois indispensable en raison du peu de temps imparti à l'expertise sur le terrain, et (plus) sûre du fait de la présence de deux experts indépendants. A mon avis, il serait regrettable que le Conseil de l'Europe abandonne cette procédure, éventuellement pour des raisons budgétaires, car il porterait aussi atteinte, à plus ou moins long terme, à la raison d'être du Diplôme européen.

Conclusions

Il faut féliciter le Conseil de l'Europe d'avoir eu l'idée d'encourager la protection de la nature et du paysage par l'octroi d'un Diplôme européen. Avec l'expérience, il est de plus en plus clair qu'il faut éviter que cette distinction ne soit décernée trop souvent, car on risque alors de la banaliser et, à plus ou moins long terme, de remettre en question le Diplôme lui-même. Autrement dit: il faut que les critères de sélection soient sévères.

Les résultats des examens et des appréciations effectuées à ce jour par l'expert et un fonctionnaire compétent du Conseil de l'Europe confirment que seul un jugement rationnel et sévère — ce qui n'est pas synonyme d'entêtement ou d'absence de nuance — peut conduire au succès.

Il convient en particulier de veiller à effectuer le premier examen d'un objet avec tout le soin possible (en prolongeant éventuellement la durée de l'expertise?), car il est beaucoup plus difficile *a posteriori* d'obtenir que la protection du site soit renforcée.

Aussi faut-il que l'expert et le représentant du Conseil de l'Europe aient constamment à l'esprit tant le Règlement que les cinq objectifs du Diplôme évoqués en introduction, et sachent qu'ils sont responsables, au plan national et européen, de la protection de l'objet pour lequel ils demandent le Diplôme.

Comme on vient de le voir, je considère le Diplôme européen comme un important moyen d'incitation à la protection de la nature. Je voudrais cependant souligner aussi que bien d'autres efforts s'imposent pour améliorer la protection des sites, aujourd'hui très maltraités. Les distinctions sont utiles, mais insuffisantes; il convient de ne pas perdre de vue la protection du paysage dans son ensemble. ■



Grafiche MAGLIANA - ROMA



Pâturages en irrigation permanente (Photo PRCN)

Signification pour les zones rurales

Les aires protégées et le développement socio-économique

L'aménagement du territoire, en tant que politique économique de l'espace et science qui veut protéger géographiquement l'avenir, doit avoir, en elle-même, une stratégie de conservation. Celle-ci doit comprendre la défense des espaces les plus sensibles et spéciaux des parties significatives de notre patrimoine collectif. Soit au niveau local, régional, national, soit au niveau international, ces valeurs méritent une classification et une gestion adéquates.

Le littoral en général, les lacs et les lagunes, les hautes montagnes, les régions karstiques et d'autres accidents géologiques, certaines zones forestières et des aires botaniques spéciales sont des exemples de valeurs communes à préserver.

Dans le domaine des aires protégées et de la conservation de la nature, chaque pays a sa propre politique, la législation respectueuse et son expérience de gestion; toutefois, en ce qui concerne la protection des valeurs supranationales, le Conseil de l'Europe donne des appuis précieux depuis plus de 20 ans.

Il faut que les aires protégées soient une partie intégrante des plans d'aménagement et de développement régional.

Les régions ne doivent pas oublier les particularités de leur espace, quand elles élaborent leurs programmes-projets de développement et les implantent dans l'espace. Sans la création des aires protégées, même à une échelle régionale, la conservation des ressources naturelles ne sera pas facile à atteindre. Ainsi, il faut que les aires protégées deviennent une des composantes des plans de développement.

La conservation des ressources naturelles et les ruraux

Les ruraux, en particulier les agriculteurs, au-delà de leur fonction de production, qui se traduit par des tonnes de produits alimentaires et forestiers lancés sur le marché, jouent d'importants rôles sociaux et environnementaux.

Ce sont les agriculteurs qui maintiennent les conditions de circulation des chemins ruraux, en les conservant fréquemment, ce

sont eux qui renseignent, qui viennent en aide ou donnent abri aux populations urbaines qui traversent ces espaces merveilleux. Les agriculteurs construisent et préservent les haies, les murets et les terrasses, ils font la correction des petits cours d'eau, ils contrôlent et nourrissent le gibier, ils sont en général les vrais jardiniers de la nature.

Afin que les citoyens puissent jouir d'espaces naturels de récréation sains, on doit compter sur le travail, assez souvent non rémunéré, des ruraux. La société doit reconnaître cette importante fonction de défense et de mise en valeur des ressources naturelles.

La conservation du sol, la lutte contre la pollution, la gestion de l'eau, le maintien de la faune, la protection de la flore sans les ruraux ne peuvent que difficilement être conçus. Un paysage équilibré et humanisé est, en lui-même, une leçon. Il vaut mieux l'observer, l'analyser et le comprendre que lire, d'une façon abstraite, un manuel d'écologie ou d'aménagement du territoire.

Au-delà de cette fonction de conservation de l'espace naturel, les ruraux constituent la réserve de culture de presque toutes les régions. Les villes sont, de plus en plus, identiques les unes aux autres, les modes de vie des jeunes gens des différents pays ne se distinguent plus. On ne peut plus trouver que dans l'espace rural les usages et les coutumes traditionnelles, la musique, le folklore, la gastronomie, etc.

L'espace rural, outre sa fonction de production, est un réservoir environnemental et culturel à préserver.

Le Diplôme européen rend hommage à l'espace rural

Le Conseil de l'Europe, en attribuant le Diplôme aux espaces ruraux (parcs et réserves) de signification européenne, attire l'attention sur l'importance internationale de ces aires en tant que partie intégrante du patrimoine et de la culture du Vieux Continent. Etant donné leur richesse et leur spécificité, ces espaces déterminent et conservent les écosystèmes les plus exemplaires d'Europe, lesquels, avec les gens et les langues, nous définissent et nous distinguent du reste du monde.

L'attribution du Diplôme à une certaine aire, outre la reconnaissance de la valeur de patrimoine de ce paysage, doit être aussi vue comme un hommage aux ruraux qui habitent cette aire et qui l'ont préservée, avec leurs ancêtres, jusqu'à aujourd'hui.

La politique des aires protégées ne peut réussir que si leurs habitants, en tant que partie composante des écosystèmes à préserver, sont parfaitement informés de ce que l'on prétend, de ce qui est en jeu et pourquoi.

Sans l'information des populations et sans la syntonie entre les objectifs économiques et la politique officielle de conservation des ressources naturelles, celle-ci risque d'être défectueuse.

Il ne suffit pas de dire aux populations locales que tel ou tel paysage est merveilleux, car il leur est difficile d'y croire, une fois qu'ils n'ont pas des termes de référence, faute de voyager ailleurs. Mais il faut promouvoir les flux économiques de leurs exploitations et entreprises à travers des activités qui revitalisent l'espace rural et qui sont adéquates à la conservation des écosystèmes. Le tourisme rural en général, le tourisme à pied, l'artisanat, la gastronomie, le patrimoine rural construit, l'ethnographie, l'ethnologie et les productions agricoles, forestières et aromatiques spécifiques, ainsi que les industries associées constituent des aspects de la syntonie conservation-développement, que nous avons mentionnée et partageons.

Pour éviter le conflit entre productivisme et conservation, il faut renseigner et investir

Un productivisme aveugle mène, à un certain délai, à la destruction des ressources, alors qu'un conservatisme excessif nous éloigne des populations et devient irréalisable dans la pratique. Toutefois, à travers l'information et l'action, il ne sera pas difficile de montrer que la politique environnementale est la plus juste des politiques économiques à moyen et à long terme.

Afin que les ruraux des aires protégées diplômées le sentent clairement, les Gouvernements régionaux et nationaux devront s'engager à des actions d'information et d'investissement public, et simultanément ils doivent assurer la participation des dirigeants locaux aux organes de gestion de l'aire en question.

Les actions d'information doivent toucher toutes les couches de population, mais en particulier les enfants et les écoles. Les jeunes gens sont les meilleurs récepteurs, les plus ouverts et ils sont l'avenir — parier sur eux est le défi le plus sûr. Il faut qu'ils sachent clairement pourquoi ils habitent une aire protégée, quelles sont les valeurs à défendre et pourquoi.

L'investissement public doit être fait en force afin de faire crédit aux politiques de l'Etat. Toutes les activités déjà mentionnées et d'autres semblables méritent un appui décidé de la part des autorités officielles.

La participation des élus locaux à la gestion de l'aire est une condition nécessaire et indispensable à la réussite de cette gestion. Toute aire protégée, et en particulier celles qui ont le Diplôme, doivent compter sur l'engagement actif des dirigeants locaux à leur gestion. S'ils ne gèrent pas ce qui leur appartient, où ils sont nés et travaillent, ils se sentiront hors des objectifs officiels et ne pourront pas comprendre quelle est la façon la plus correcte de conserver la nature.

En conclusion

L'attribution du diplôme européen met en valeur et reconnaît le rôle des ruraux dans la conservation des exemplaires les plus riches du patrimoine naturel européen.

Les aires diplômées devront être des espaces privilégiés, où, à travers la pédagogie et l'éducation environnementale, les buts du développement local et régional doivent être articulés avec la politique de conservation de la nature.

Plus qu'une réserve des valeurs naturelles, le monde rural est aussi une réserve de valeurs culturelles et de patrimoine construit. Sa conservation est la conservation de la richesse et de la diversité de l'Europe.

Les ruraux rendent plusieurs services à la société. Il faut qu'on reconnaisse leurs fonctions multiples et qu'on donne de l'animation à leur espace. Ce sera l'objectif du Conseil de l'Europe à travers la campagne à lancer, à partir du Portugal, l'année prochaine.

Le Portugal a un espace rural très riche et, ayant une politique des aires protégées et de conservation de la nature qui commence à se consolider dans les structures de la planification, il deviendra à court délai un candidat au Diplôme Européen.

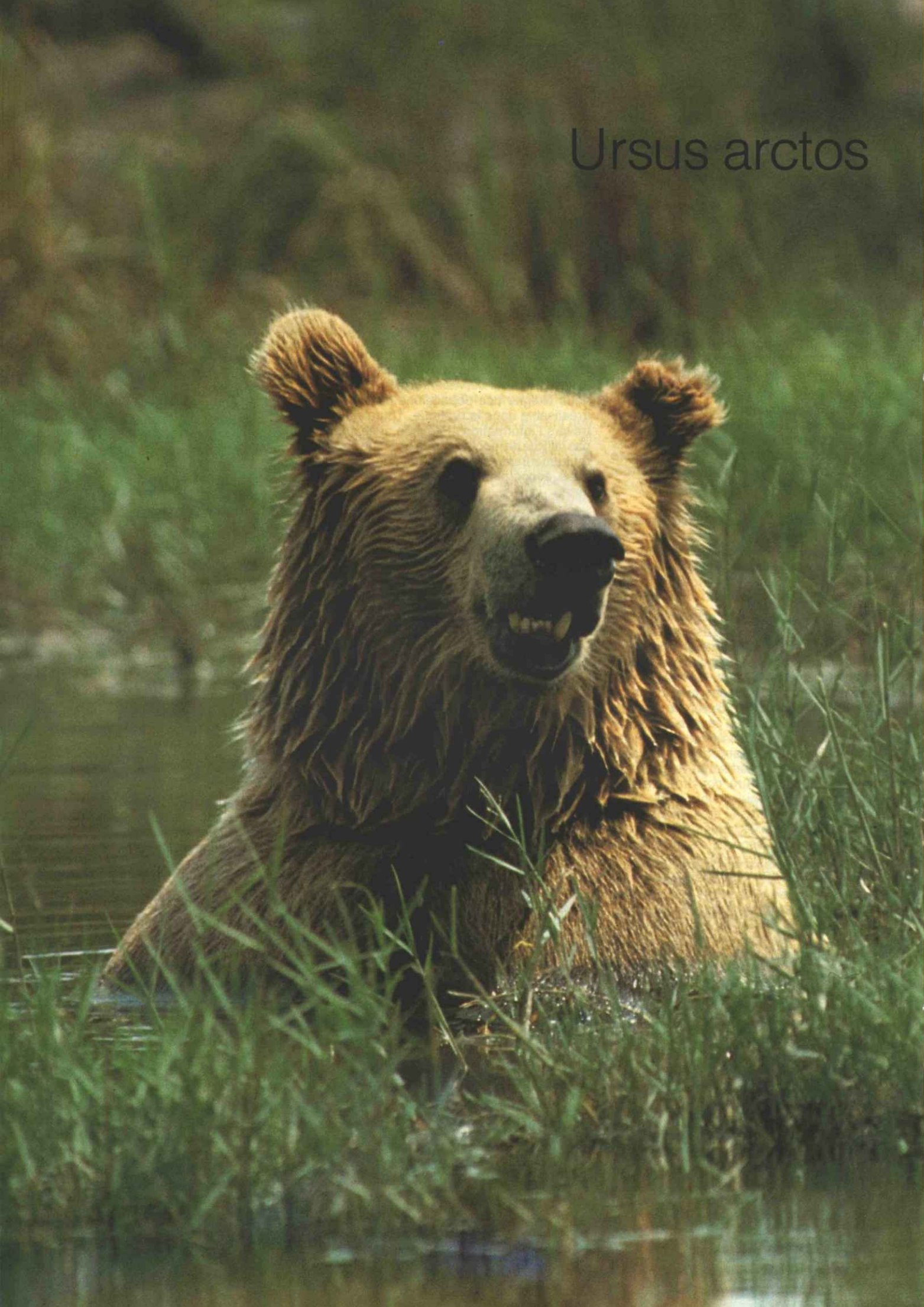
Le Parc National de Peneda-Gerês posera bientôt sa candidature à ce Diplôme. ■

José Macario Correia



Une des entrées du Parc national Peneda-Gerês (Photo PRCN)

Ursus arctos



Refoulé par l'homme, ce magnifique mammifère se réfugie dans des zones protégées



Impact sur la politique de gestion

Claude Pairaudeau

Valeur du Diplôme

Sans ce risque, parfois nié, mais pourtant très existant, l'habitude d'un certain « confort » administratif pourrait conduire, une fois le Diplôme remis, à un amoindrissement de la volonté des gestionnaires dans la maintenance des règles, souvent contraignantes, qui garantissent l'ensemble des valeurs naturelles et culturelles préservées par la zone diplômée. Encore ne faut-il pas se tromper sur le sens des mots : la volonté des gestionnaires est toujours, avec leur enthousiasme, égale à elle-même (ou bien ils feraient autre chose !), mais il y a des évidences qu'il convient de connaître et qui justifient que l'on soit si fortement attaché, non pas, je le répète, au Diplôme en tant que tel, mais au fait indéniable qu'il apporte une valeur ajoutée, un « plus » au niveau des argumentations, un élément nouveau dans les discussions, une sécurité supplémentaire, au moins dans le court terme.

Mais cette notion n'est pas identique pour tous les parcs européens (ou réserves) diplômés : elle voit, en effet, sa valeur majorée dès lors que l'instabilité, l'incertitude des résultats de la gestion s'affirme : le problème foncier, en d'autres termes, donne la mesure de la « TVA » conférée par le Diplôme. Ainsi, en Vanoise, faut-il compter beaucoup avec le poids qu'il représente, si l'on note que les 53.000 ha de la zone centrale (donc « diplômés ») sont effectivement répartis entre 47.610 ha de terrains communaux, 5.218 ha de terrains particuliers et... 11 ha de terrains domaniaux ! C'est dire que l'Etat, tuteur au plus haut niveau du Parc national, n'est « chez lui » pour affirmer sa politique que sur 11 ha seulement ; c'est dire que, partout ailleurs, tout ce qui pourra conforter l'idée du parc en tant que valeur patrimoniale non plus d'une collectivité, non plus d'une région, mais sur un plan

international, permettra de pérenniser la gestion « normale » de ce territoire d'exception : faire en sorte qu'il soit autre chose, un peu comme Notre-Dame de Paris, patrimoine de l'humanité, et que personne ne songe à remettre en question !

Les parcs nationaux, nous le savons, naissent rarement spontanément, leur gestation est même souvent fort longue et précédée de négociations parfois éloignées de toute idée naturaliste, comme est longue à prendre corps la réalité de leur fondement et de leur insertion dans le milieu local : tout élément porteur d'un « plus » permettra de parcourir un bout du chemin à l'extrémité duquel, chacun ayant compris l'autre, les partenaires (parc et communes périphériques) rechercheront ensemble les conditions dans lesquelles le respect des équilibres naturels ne constituerait plus une entrave au développement, mais concourrait, au contraire, à l'émergence d'un modèle adapté à ce type de zone. Une telle ambition est possible, elle est naturelle dans la gestion raisonnée de l'espace d'une région intégrant un parc national ou une réserve naturelle ; mais pour atténuer les divergences, les sensibilités de tous les partenaires concernés, et pour qu'un jour ils soient à même de parler le même langage, il faut beaucoup de temps.

L'octroi du Diplôme européen constitue assurément un bon moyen d'y parvenir et permet, par la valeur internationale qu'il confère au territoire qu'il protège, de mieux l'insérer dans le contexte local pour faire de lui un partenaire à part entière, une réalité touristique, donc économique à terme, une véritable richesse pour sa région et, par une prise de conscience, faire disparaître peu à peu la fausse notion d'un ensemble de contraintes plaquées par une volonté nationale sur le domaine de collectivités qui n'ont pas eu le temps, ou qui n'ont pas su le prendre, d'en saisir l'incalculable valeur pour demain ; encore faut-il qu'un dialogue, clair et loyal, puisse exister entre les responsables car en cette affaire, la qualité des relations humaines demeure primordiale.

Diplôme et gestion

Mais après le temps, ou avec lui, il y a l'espace, celui qu'il faut gérer : peut-on dire que le Diplôme européen, dès lors qu'il est octroyé, infléchit la gestion au sein d'un parc ? Est-il raisonnable de considérer que son poids est suffisant pour orienter ou réorienter une politique ? La réponse, là encore, ne saurait être ni totalement positive, ni négative : il convient de juger avec suffisamment de recul et de s'abstenir de toute attitude catégorique qui conduirait à donner une fausse image de la réalité, toujours beaucoup plus complexe.

Dans sa Résolution (76) 14 octroyant le Diplôme européen au Parc national de la Vanoise, le Comité des Ministres formulait à l'attention des autorités concernées les recommandations suivantes :



Marmotte faisant le chandelier
(Photo R. Morin)

a) L'infrastructure d'hébergement à l'intérieur du parc ne doit pas être multipliée et le réseau des sentiers doit être conçu d'abord dans le souci de protéger les zones sensibles plutôt que de faciliter la pénétration. Les « portes » du Parc et les sentiers de courte randonnée qui en partent, sont à considérer comme des moyens de cantonnement de la grande masse des visiteurs. Leur équipement actuel convient bien à cette fin.

b) Les rapports entre les Parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis — actuellement jumelés — devraient être moins épisodiques, les deux entités ayant intérêt à comparer leurs méthodes de gestion et leurs problèmes de conservation, par des contacts périodiques et des échanges d'information, notamment au niveau des Conseils scientifiques et de la recherche.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

a) Infrastructure d'hébergement, « portes » et sentiers

Le Conseil d'Administration très à l'écoute des risques que pourrait entraîner une densification excessive des hébergements a conclu, au terme de son examen, qu'il ne devait plus y avoir de nouvelles implantations humaines au sein du parc, sauf à rechercher l'harmonisation de la chaîne des petits refuges, incapables d'accueillir, en période de haute fréquentation, les randonneurs en provenance de bâtiments de capacité nettement supérieure.

Les trois objectifs suivants sont donc désormais dévolus à ces petits ensembles, derniers volets du réseau d'accueil du parc.

★ amélioration de la qualité de l'hébergement, le gardiennage en période estivale étant le corollaire indispensable du doublement des capacités (de 24, on passe à 48 couchettes) ;

★ amélioration de la surveillance, grâce à une présence constante sur place, de juin à septembre ;

★ augmentation des ressources propres de l'établissement, dans la mesure où le montant des nuitées est perçu directement pour le compte du parc par le gérant (ce qui pose problème dans les derniers refuges « non gardés » et ce, malgré les efforts soutenus du personnel de terrain).

Les nouveaux refuges comporteront donc trois petits bâtiments de type « chalets », dont la résistance aux intempéries à 2.400/2.600 m d'altitude a été testée depuis 10 à 12 années : chalet dortoir, chalet réfectoire et salle « hors sac », chalet local du gérant, local de service et réserve à vivres.

L'ensemble de La Valette, à Pralognan-la-Vanoise, inauguré en septembre 1985, est le premier élément de cette chaîne, destinée à équilibrer les bâtiments construits voici 10 à 12 ans et dont la capacité d'hébergement était très supérieure (50 à 60 couchettes).

Cette disposition (non création de nouvelles implantations humaines au cœur du parc) a été reprise, pour l'essentiel, dans le programme d'aménagement actuellement à l'étude, pour la période 1986-1990, l'étendant de plus aux autres partenaires disposant d'hébergements, préexistants au parc, en zone centrale (Club alpin français et refuges privés). Désormais, seules des extensions de bâtiments en place seront autorisées, sous réserve de leur inscription préalable au programme d'aménagement et du versement d'une indemnité au parc, dans la mesure où la fréquentation induite au niveau de ces bâtiments n'est due qu'aux infrastructures qu'il a créées et à la politique d'information/communication, mise en place par ses services.

Il s'agit, en définitive, de parvenir à mieux cerner la fréquentation tant dans sa globalité, qu'au travers des équipements à mettre en place pour la canaliser d'une part, et lui permettre d'utiliser, d'autre part, ces mêmes bâtiments comme « relais » pour l'information des visiteurs et leur initiation au milieu naturel et culturel montagnard.

Ainsi la conception des « portes » du parc a-t-elle été redéfinie dans le futur programme d'aménagement 86/90, prenant en compte — directement ou indirectement — les Recommandations émanant du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Ces nouvelles portes auront les fonctions suivantes :

★ assurer l'accueil et l'hébergement des randonneurs (fonctions remplies d'ores et déjà) ;
★ être des centres d'information des visiteurs sur le milieu naturel et permettre une animation propre (réalisation d'équipements audio-visuels) ;
★ être des « outils » d'information et de promotion pour les communes du préparc

(valorisation des savoirs et des produits locaux de qualité et promotion de l'artisanat).

Actuellement il existe 600 km de sentiers, correspondant à des itinéraires balisés et entretenus (bons diffuseurs de la fréquentation), mais non augmentés, pour une découverte intelligente d'un milieu naturel facilement accessible en Vanoise à tous les publics, mais fragile). Ils sont jalonnés de points d'observation et d'information, tables d'orientation géologique et de lecture du paysage (sentiers d'interprétation).

b) Recommandations formulées à l'égard des gestionnaires du Parc: les relations franco-italienne et leur accentuation.

En 1981, les gouvernements français et italien décidaient la création d'une « Commission franco-italienne de voisinage » comportant, en particulier, un groupe de travail « Environnement et protection de la nature » dont sont membres les directeurs des Parcs nationaux de la Vanoise et du Mercantour.

En 1986, à Aoste, le groupe ad hoc décidait de confirmer la constitution de 3 commissions « de terrain » entre Vanoise et Grand Paradis, à savoir:

- suivi sanitaire et étude de la grande faune;
- tourisme, animation, communication;
- réglementation, surveillance.

Cela se passait en janvier. Le 3 juillet 1986, à l'occasion de sa séance de printemps, le Conseil d'Administration du Parc national de la Vanoise désignait 2 administrateurs pour participer aux travaux de chacune de ces 3 commissions ainsi qu'un observateur auprès du Conseil d'Administration du Grand Paradis, lequel avait déjà quelques mois auparavant nommé son observateur auprès de la Vanoise en la personne de son vice-président.

Les résultats de ces actions synergiques sont aujourd'hui, d'une manière générale, très positifs et ne se limitent pas aux seuls échanges de personnels entre les deux parcs, fait pendant nouveau, si l'on veut bien faire référence à un passé encore récent.

Le suivi des migrations des grands ongulés entre les deux parcs jumelés de la Vanoise et du Grand Paradis se fait en collaboration. Les couleurs des boucles auriculaires des animaux marqués, leur nombre et les numéros sont systématiquement communiqués de parc à parc permettant ainsi de saisir parfaitement les phénomènes migratoires des populations de bouquetins entre Vanoise et Grand Paradis. Des cartes ont pu être dressées et au terme de 3 années de collaboration très étroite et permanente au niveau du terrain, il est possible d'affirmer que vétérinaires et agents de surveillance sont parvenus à une compréhension quasi totale de l'ampleur et de la diversité des déplacements des animaux.



Au cœur du Parc
(Photo Parc national de la Vanoise)



Un bouquetin vient d'être capturé au fusil téléanesthésique : après avoir été « ausculté », l'animal sera relâché, portant une boucle auriculaire d'une couleur bien définie et frappée d'un numéro.
(Photo M. Delmas)

Autre but recherché: trouver une signalétique identique entre les deux zones protégées, afin de mieux matérialiser *in situ* l'idée de parcs transfrontaliers.

Là encore, le temps a permis beaucoup...

Programme de recherche «Tétras-lyre»

Le programme de recherche proposé pour la période 1986/1990, devrait inclure un volet intégrant les préoccupations du Comité des Ministres, à savoir « relations entre le milieu naturel et toutes les formes de fréquentation, tant hivernales qu'estivales ».

Dans cet esprit, le Parc conduit depuis 4 ans déjà, une étude intitulée « Impacts d'activités humaines sur des populations de tétras-lyre ».

Il s'agit d'un programme « inter-espaces protégés » (Parcs nationaux de la Vanoise et du Mercantour) dont l'objet est précisément d'apprécier les conséquences des activités de l'homme, telles que le tourisme, la chasse ou le pastoralisme, sur différentes populations de tétras-lyre. Le programme, dont le Parc national de la Vanoise est en charge, concerne spécifiquement l'impact des équipements du domaine skiable en Haute-Tarentaise, zone périphérique du Parc national.

Outre les diverses études réalisées en 1985 (dénombrement des mâles au chant, des poules et des nichées au chien d'arrêt, suivi des conditions d'hivernage du tétras-lyre en station de ski, etc.), 1985 a été, pour le programme considéré dans sa globalité, une première année de restitution des résultats. A cette fin, un colloque a été organisé en novembre dernier: il avait pour objectif, à partir des constats de perturbation de la faune, de sensibiliser les gestionnaires de l'espace, afin que soient prises des mesures de sauvegarde de l'espèce.

Le dialogue s'est avéré très fructueux, en particulier avec la Station des Arcs, où vont être entreprises — hors parc — des expériences de protection par filets, balisage de câbles, etc. Avec le temps la convivialité raisonnée...

A noter que ces équipements sont tous situés hors parc, et pour cause! — l'intérêt d'une action en faveur de la protection du tétras-lyre ne prend sa juste valeur qu'en de tels secteurs et parce que volontairement acceptée et mise en œuvre par l'aménageur.

La communication

Elle demeure l'un des fondements de la réussite d'une politique de gestion d'un parc, en informant continuellement les médias, en expliquant les actions conduites, en prévenant très à l'amont toute réac-

tion « épidermique » qu'une rétention d'information aurait précisément eu tendance à provoquer.

L'animation, la fréquentation doivent être expliquées: il faut être clair, transparent, faute de quoi la confiance disparaîtrait.

Il importe que la presse, qu'elle soit parlée, écrite, télévisée, prenne conscience des magnifiques outils pédagogiques que sont les parcs: à terme, ces derniers sont toujours gagnants, dès lors que les opérations qu'ils lancent deviennent plus attractives que le phénomène exceptionnel auquel par le passé elle s'intéressait uniquement et d'autant plus qu'il pouvait revêtir un caractère de gravité (importante enzootie par exemple).



Chardon bleu (Photo R. Morin)

Actuellement nous constatons que les réunions d'information de la presse qui suivent systématiquement les séances du Conseil d'Administration, sont bien davantage axées sur les faits courants de la « vie du Parc », que sur « l'image catastrophe ».

Depuis deux années maintenant, le Parc national a recruté une attachée de presse dont la fonction première a été d'établir de nouveaux liens entre la presse et l'établissement public.

Sa venue a, pour beaucoup, contribué à l'instauration d'un état d'esprit différent et à des relations franches avec le monde du journalisme, relations qui ont été longtemps de confrontation et qui sont devenues d'intérêt pour le Parc, voire de convivialité.

C'est ainsi que, poursuivant son action en faveur d'une ouverture du Parc vers ses partenaires européens, la Vanoise a accueilli au mois de septembre 1986, la Commission Internationale pour la Protection des Régions Alpines (CIPRA) sur un thème pourtant explosif en d'autres temps:

« La conservation de la nature sans l'homme? Espaces protégés et enjeux locaux ».

Plus de 30 journalistes originaires de 7 pays de l'Arc alpin ont été invités, et nos amis italiens étaient parmi les rapporteurs. Ainsi s'édifie, avec patience, le grand réseau des espaces protégés européens, sans lequel toute action strictement locale serait, non pas vaine, mais de trop courte portée.

Le Conseil de l'Europe n'est pas absent de cette dynamique puisque la CIPRA a été agréée en qualité d'observateur auprès de cette haute instance.

Conclusions

Des problèmes existent, qui sont graves et que l'on ne doit pas oublier: les parcs sont

convoités comme de nouveaux espaces pour un tourisme qui n'a, lui non plus, pas de frontières...

Symptomatiquement, les menaces que l'on craignait pour la Vanoise, se sont écartées... Cela correspond à un souhait marqué de la part des experts venus sur place, préalablement au renouvellement du Diplôme européen à la Vanoise, pour la seconde fois.

Quel est, à ce stade, le poids politique des « Recommandations » formulées? N'y-a-t-il pas, au contraire, ou en même temps, une prise de conscience de tous les partenaires vers un monde respectueux de toutes ses diversités et de toutes ses sensibilités? Un monde dans lequel la nature, libre et protégée, aurait sa place « à part entière », comme une richesse, une valeur ajoutée, trop souvent méconnue jusqu'à un passé récent? ■

Les parcs suédois

Stefan Malmberg

Situés au Nord du cercle polaire dans le comté de Norrbotten, les trois Parcs nationaux, propriété de l'Etat suédois, sont placés sous la responsabilité du Conseil national pour la Protection de l'Environnement (NSEPB). Ils sont gérés sur place par la «Section de montagne» (Fjällnheten), organisation implantée à Jokkmokk et dirigée conjointement par le NSEPB et le Conseil de comté. Celle-ci est responsable de la gestion de toutes les zones protégées et du réseau de sentiers de montagne du Comté de Norrbotten. Le Diplôme a été décerné aux Parcs nationaux en 1967.

Sarek et Padjelanta

Les montagnes de Suède appartiennent à la Chaîne calédonienne qui s'est formée il y a trois cent millions d'années. Les quatre périodes glaciaires qui ont marqué l'histoire géologique récente du pays ont donné aux montagnes leur aspect actuel, caractérisé par de grandes vallées en forme de U, des terrasses, des ôs, des moraines et des couloirs latéraux de drainage.

Extrêmement sauvage, la région de **Sarek** est la zone de haute montagne la plus importante et la plus authentique de Suède. Nulle part ailleurs on ne trouve autant de sommets imposants ou de glaciers suspendus. Le parc compte une centaine de glaciers et quelque deux cents sommets de plus de 1.800 m d'altitude, dont le plus haut est le Sarektjåkkå qui culmine à 2.089 m. Les hautes montagnes se composent essentiellement d'amphibole, une roche

dure. Les montagnes sont séparées par un grand nombre de vallées profondes, la dénivellation pouvant atteindre 1.300 m. Les précipitations y sont extrêmement importantes: plus de 2.000 mm. S'étendant du centre de Sarek jusqu'à sa frontière sud-est, la Rapadal, vallée traversée par la rivière Rapaättno, est la région la plus célèbre du parc. Elle est presque grise, en raison du limon en provenance des glaciers voisins.

Créé en 1909, le Parc s'étend sur 197.000 ha, la plus grande partie du territoire étant située au-dessus de l'étage de conifères; seule une petite forêt d'épicéas se trouve dans la vallée de Riittak, dans le sud-est. Dix-huit mille ha sont recouverts de forêts de bouleaux de montagne, 15.000 ha de glaciers, 1.700 hectares de marécages, 3.900 ha d'ôs, et le reste de montagnes désertiques.

Padjelanta est un large plateau montagneux ouvert, parsemé de grands lacs et interrompu par quelques hauts sommets, dont le plus important est le Jeknaffo, à 1.837 m.

Situés entre 800 et 900 m d'altitude, les plateaux montagneux donnent au paysage son originalité. L'homogénéité du relief s'explique par l'abondance de grès calcaireux et d'argile schisteuse, qui s'érodent facilement. Les hautes montagnes, en revanche, se composent d'amphibole. La serpentine, roche intéressante d'un point de vue botanique, se rencontre dans de nombreuses montagnes de la partie occidentale. Quelques hauts sommets sont



Glouton (Gulo gulo), symbolisant ici la faune très riche et variée des parcs suédois où on peut apercevoir, parmi les animaux les plus grands, l'élan, le lynx et l'ours. Les lemmings et autres petits rongeurs, ainsi que les loutres et les martres font également partie des espèces typiques. L'avifaune est aussi très riche et, certaines espèces telles que la chouette harfang (Nyctea scandiaca) ou la labbe à longue queue (Stercorarius longicaudus) sont particulièrement typiques de ces régions

(Photo P. Klaesson / B.O. Olsson)

recouverts de glaciers, dont l'Almajekna, l'un des plus grands du pays, qui se trouve dans la zone sud-ouest du parc. Les glaciers du quaternaire ont engendré divers types géologiques de terrain, tels que les terrasses de Kisuris, dont l'aspect deltaïque s'explique probablement par leur formation dans un grand lac glaciaire, ainsi que des polygones de toundra très étendus près de Staloluokta.

Créé en 1962, le Parc national s'étend sur une superficie de 198.400 ha, dont l'essentiel se trouve au-dessus de l'étage des arbres. On n'y trouve aucun conifère. Seuls les grands lacs sont bordés de quelques minuscules forêts de bouleaux. La végétation est dominée par des landes de buissons, mais aussi par des prairies et des saulaies.

Les grands lacs de montagne Virihaure, Vastenjaure et Sallohaure sont la particularité du parc, voire de toute la zone montagneuse de la Suède. Il est très rare, en effet, de trouver en montagne des lacs de cette dimension.

Les Lapons

Appelée Laponie, la région la plus septentrionale de la Suède est la patrie des Lapons, ou Samer en suédois. C'est là que,

depuis des temps reculés, ceux-ci élèvent leurs troupeaux de rennes.

La loi (mise à jour en 1971) autorise les Lapons à disposer de la terre et de l'eau pour élever leurs rennes qui, pendant l'été, paissent à Padjelanta et à Sarek. Trois villages lapons, Tuorpon, Jåkkåkaska et Sirkas, ont leurs pâturages à l'intérieur des parcs. En certaines saisons et à certains moments, par exemple lors du marquage des veaux, la reproduction du renne peut facilement être perturbée, et plusieurs semaines de dur travail perdues; aussi importe-t-il que les visiteurs respectent le travail des Lapons avec leurs rennes.

Outre l'élevage des rennes, les Lapons vivent de la pêche dans les grands lacs.

Accès

Les Parcs nationaux ont pour objet de préserver l'état naturel du paysage montagneux. Aussi leur usage est-il strictement réglementé.

À l'exception du chemin «Kungsleden» qui longe sa frontière sud-est, Sarek ne dispose d'aucune installation touristique. Même en été, il est extrêmement risqué d'y faire de la randonnée. Seuls des marcheurs expérimentés, connaissant bien les montagnes suédoises, peuvent s'y aventurer.

Même si, comparé à Sarek, Padjelanta se visite facilement, on ne peut le parcourir en toute sécurité qu'entre juin et septembre. Le parc est traversé d'un sentier balisé sur lequel sont situés, tous les 10 à 20 km, de jolis refuges. Il faut cependant que les visiteurs se munissent d'une tente ou d'autre matériel de randonnée en montagne pour le cas où les refuges sont complets. Pour aller d'un bout à l'autre du sentier, qui commence à Ritsem au nord ou à Kvikkjokk, au sud-est, il faut compter de huit à dix jours. Il est également possible de se rendre en avion à Stalaluokta depuis Kvikkjokk ou Viestas (situés dans le Parc national de Stora Sjöfallet).

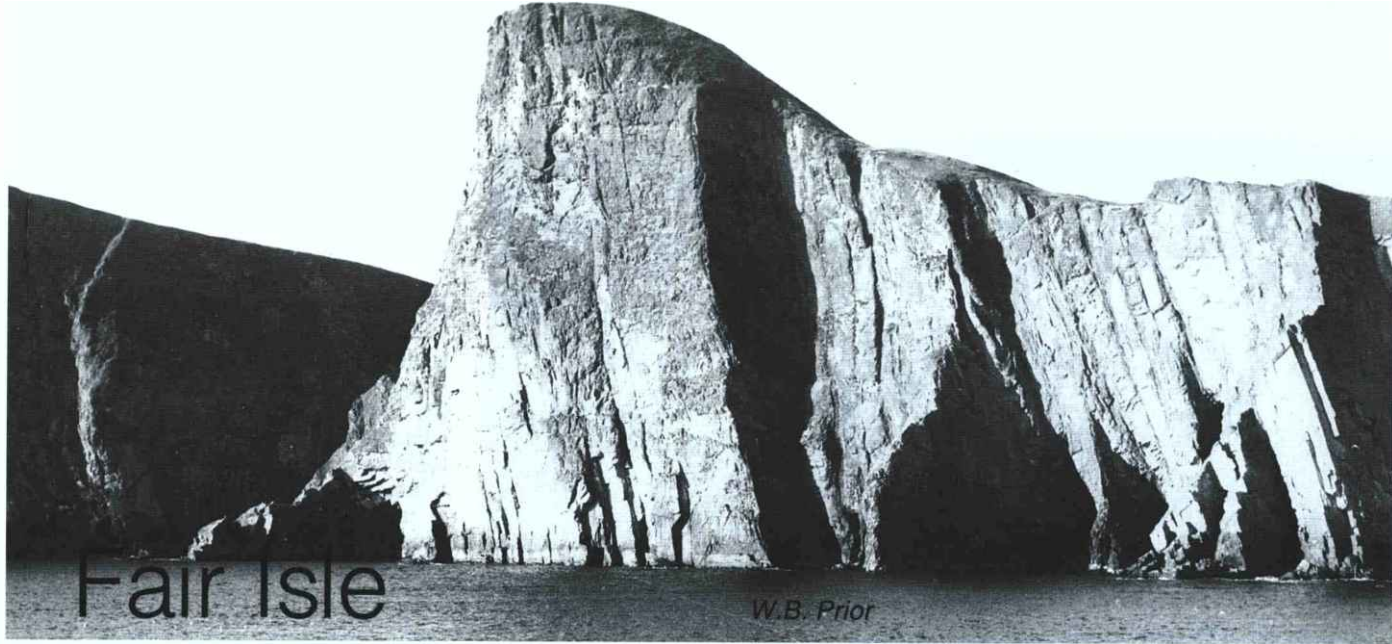
Muddus

Le Parc national de **Muddus** est une vaste région de 50.000 ha environ, rude et sauvage, dominée par des forêts de conifères et des marécages. Il se présente sous la forme d'un plateau de roches primaires planes, parsemé de collines arrondies. La forêt, qui occupe 26.000 ha environ, est une véritable forêt vierge à prépondérance de pins dans le sud et l'est et d'épinettes dans l'ouest et au centre. Elle est le plus souvent très ancienne: on y a découvert des pins géants qui ont entre 500 et 600 ans. Les épinettes les plus âgées ont «seulement» entre 200 et 300 ans. Certaines zones ont été ravagées par des incendies, notamment en 1920, 1933 et 1941. Des études ont récemment établi que les incendies sont un moyen naturel de régénérer les forêts de conifères.

Plus de 20.000 ha sont recouverts de marécages, dont les plus courants sont des marais caractérisés par des buttes de tourbe entourées de fondrières. Il existe plusieurs lacs, dont le Muddusjaure est le plus grand.

On peut dire, en gros, que Muddus ne possède pas une grande variété d'espèces de plantes, mais les marécages et le canyon de Muddusjokk sont intéressants pour le botaniste.

Muddus est aisément accessible en été. Deux sentiers de randonnée commencent à son extrémité sud-ouest, à Skaite, et traversent la partie sud du Parc. Deux refuges et deux cabanes touristiques situés sur les sentiers sont ouverts aux randonneurs souhaitant y passer la nuit pendant la saison touristique, en été. ■



Fair Isle, la bien nommée, qui a donné son nom aux célèbres jacquards, forme la pointe sud de l'archipel des Shetland. Elle est située à quelque 25 miles des Shetland et des Orcades les plus proches, battue d'un côté par les vagues de l'océan Atlantique et de l'autre, par celles de la mer du Nord. Mesurant tout juste 3 miles de long et 1 mile et demi en son point le plus large, avec ses 830 hectares, l'île de Fair n'est pour la plupart des habitants du Royaume-Uni — et *a fortiori*, pour ceux du reste de l'Europe — qu'un point sur la carte.

Pourtant, quelque 70 personnes y vivent et y travaillent. Bien que la communauté insulaire souffre de l'éloignement et des distances à parcourir et de toutes les difficultés qui s'y rattachent dans la vie quotidienne, elle a su garder sa ferveur et sa foi en l'avenir de l'île. Par sa tradition d'entraide et d'activité communautaire, elle est un exemple pour les petites communautés isolées d'autres régions d'Europe.

Bien que petite, l'île n'en est pas moins superbe. Sa beauté peu commune, elle la doit tant à l'harmonieux tracé de ses caps qu'aux surplombs spectaculaires de ses falaises. Au sud, elle est parsemée d'habitations paysannes, de petites fermes individuelles; au nord, ses terres tourbeuses, couvertes de bruyères, s'élèvent en pente douce jusqu'au sommet de Ward Hill.

Une île où les oiseaux font escale

Fair Isle est une escale sur les grands axes migratoires nord/sud, connue de longue date comme base stratégique pour étudier et mesurer les mouvements saisonniers des populations d'oiseaux. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le *Fair Isle Bird Observatory Trust* (Société de la station d'observation ornithologique de Fair Isle) a fait aménager une station pour étudier toute l'année les populations d'oiseaux migrateurs et sédentaires. Le FIBOT y est présent en permanence en la personne du gardien de la station qui s'occupe également, avec sa femme, de l'hôtel où descendent les experts en mission.

Paysage, faune et flore sont protégés

On s'accorde à reconnaître l'intérêt des sites et de la vie sauvage de l'île et, partant, la nécessité de les protéger. L'île appartient au *National Trust for Scotland* (Société pour la conservation des monuments et sites d'Ecosse), qui l'a déclarée propriété inaliénable en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi. Cela signifie que, dans la pratique, il n'est autorisé aucun aménagement qui porterait atteinte à la beauté du site. Le National Trust est assuré de l'appui du *Shetland Islands Council* (Conseil des îles Shetland) qui contrôle strictement l'aménagement de l'île, d'autant plus protégée que, sur l'avis de la *Countryside Commission for Scotland* (Commission des paysages d'Ecosse), le ministre lui a conféré le statut de «*National Scenic Area*» (région pittoresque). Cette classification s'accompagne de modalités d'aménagement particulières visant à sauvegarder le cachet de l'île.

Compte tenu de son intérêt scientifique, le *Nature Conservancy Council* (Conseil de la conservation de la nature) a fait d'une partie de l'île un «*site d'intérêt scientifique spécial*», procédure qui assujettit également la gestion et le développement de l'île à certaines règles destinées à protéger les particularités de la faune et de la flore à l'origine de la décision.

Quels que soient les contrôles administratifs, si l'île se porte bien, c'est, avant tout, à ses habitants eux-mêmes qu'elle le doit. L'économie repose sur un régime d'affermage assorti de systèmes coopératifs pour la mise en commun des machines et du matériel et la répartition des tâches, chacun mettant ses compétences particulières au service de la communauté toute entière. Comme toutes les communautés isolées qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes, les habitants de l'île savent parfaitement ce qu'ils peuvent retirer de la terre qu'ils travaillent. Les raisons pour lesquelles ils restent insensibles aux tentations du continent seront aussi variées que les individus eux-mêmes, mais tous, sans exception, sont attachés corps et âme à l'île et la

protégeront jalousement de tout changement qui lui serait nuisible.

Cela ne veut pas dire qu'ils soient rebelles à l'innovation ou qu'ils manquent d'imagination. La construction, par exemple, d'un aérogénérateur pour produire de l'électricité à partir des vents quasi constants qui soufflent sur l'île relève assurément de la technologie de pointe.

L'adoption de ce procédé a requis la participation et le ferme soutien de tous les habitants et l'entretien de l'installation exige des compétences techniques du plus haut niveau.

La vie insulaire

La vie insulaire offre, certes, maintes satisfactions, mais elle n'en est pas moins rude et difficile. On a dit de Fair Isle qu'elle était une île au-delà du bout du monde! Ce sont ses habitants eux-mêmes qui organisent le transport des hommes et des vivres à bord de leur bateau, le *Good Shepherd* (le bon pasteur). Il n'en demeure pas moins que les tempêtes hivernales et les brumes estivales en rendent souvent l'accès incertain et, parfois, difficile. La mise en service de lignes aériennes régulières a constitué un énorme progrès, bien que ce mode de transport soit, lui aussi, fortement tributaire des conditions météorologiques.

Fair Isle a paru conforme aux normes de la catégorie C pour le Diplôme du Conseil de l'Europe, en ce sens qu'elle remplit les conditions requises du point de vue des normes culturelles définies dans le règlement du Diplôme. Elle est un vivant exemple d'intégration d'une communauté rurale dans un contexte esthétique et historique préservé; aux termes de la Résolution plaçant l'île sous l'aile protectrice du Conseil de l'Europe, cela ne peut qu'inciter les autorités compétentes à offrir et à maintenir des conditions de vie qui encourageront la population à rester sur l'île et à concilier le développement de son économie et la préservation de sa spécificité. Le fait même que l'île ait été reconnue au niveau européen laisse augurer favorablement de la réalisation de cet objectif. ■

Kuşçenneti

Tansu Gürpınar



Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*) (Photo T. Gürpınar)

Du point de vue écologique, le Parc national de Kuşçenneti forme le cœur du lac Kuş Gölü, autrefois lac Manyas, qui couvre 162 km² et possède une flore et une faune des plus variées. Le Parc national de Kuşçenneti, situé sur le delta du Sigaru (qui se jette sur la rive nord-est du lac), a reçu le Diplôme européen du Conseil de l'Europe en 1976, Diplôme qui lui a été renouvelé tous les cinq ans et qu'il a donc conservé.

La richesse de la vie sauvage

Bien protégé, le Parc national est encore plus florissant aujourd'hui qu'avant d'avoir reçu le statut de «*Parc national*». Néanmoins, la réputation de richesse de la vie sauvage du lac remonte à l'Empire romain, époque où cette région de collines boisées aux ondulations douces était appelée le «*Paradis*». C'était alors aussi un excellent territoire de chasse. Sous l'Empire ottoman également, le lac était renommé pour ses oiseaux. Le célèbre voyageur turc Evliyâ Tchélébi avait noté que le lac abritait un grand nombre de canards, oies, cygnes, grèbes, cormorans, pélicans, hérons et mouettes. C'est en 1938 que l'on découvrit la richesse de Kuşçenneti; une station de recherche dépendant de l'Institut hydrobiologique d'Istanbul y a été installée en 1952 et le statut de Parc national a été accordé à la région en 1959, ce qui a permis de protéger efficacement l'habitat, la faune et la flore.

A première vue, Kuşçenneti se présente comme une saulaie émergeant du lac. Au printemps, les eaux montent et les saules restent plongés dans l'eau, à 1 ou 2 m de profondeur. Il y a une quinzaine d'années, on amenait, par bateau, les visiteurs aux aires de nidification et ils pouvaient voir, à une distance de 15 ou 20 m, des spatules, des ibis et des cormorans. Mais tout cela perturbait la faune et l'on dut y renoncer. Au lieu d'amener les visiteurs par bateau, on construisit en 1972 une tour d'observation de 15 m de haut, entièrement en bois, pour qu'elle s'harmonise avec le milieu naturel et sur laquelle 40 personnes peuvent prendre place.

Les eaux qui pénètrent ainsi sous les arbres apportent la sécurité aux oiseaux nicheurs, puisque les prédateurs venus des écosystèmes terrestres ne peuvent pas atteindre les nids. Mais l'eau, c'est aussi la nourriture. Poissons, grenouilles, serpents, salamandres et une quantité d'invertébrés peuplent ces eaux et leurs abords. Les rives constituent la zone la plus fréquentée par les oiseaux.



Tour d'observation (Photo T. Gürpınar)



Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) (Photo T. Gürpınar)

Vers l'été, le niveau d'eau du lac s'abaisse et la végétation luxuriante produite par un sol alluvial riche et humide transforme l'environnement en un paradis pour les insectes. En fait, le taux élevé de production organique primaire de ces plantes annuelles forme un excellent apport à l'écosystème de zone humide du lac.

En général, la période comprise entre les hautes et les basses eaux se situe entre mars et juin et ces quelques mois suffisent aux oiseaux pour élever leurs petits. Cette période correspond également à la période d'incubation pour les poissons.

Lorsque les eaux se sont retirées, les racines des saules se mettent à respirer. Le rythme naturel des fluctuations de l'eau rend tout le monde heureux — les oiseaux, les poissons, les arbres et, naturellement, l'homme.

Kuş Gölü est grand, mais peu profond. Certaines années il provoque des inondations sur 200 km², mais sa profondeur dépasse rarement 6 m. Du point de vue limnologie, ce lac est de type argilotrophique, riche en oxygène et en plancton. Vingt-deux espèces de poissons y vivent. Par bonheur, pêcheurs et oiseaux recherchent des espèces de poissons différentes et leurs relations demeurent pacifiques. L'écrevisse est une espèce largement représentée dans la faune du lac.

Un paradis pour les oiseaux

Les oiseaux, qui ont donné son nom et sa réputation au lac, ainsi qu'au Parc national (Kuş signifie «oiseau», Kuş Gölü est le «lac des oiseaux») et Kuşçenneti «le paradis des oiseaux») sont les créatures les plus séduisantes de l'écosystème. J'en ai noté environ 240 espèces lorsque j'étais directeur du parc au début des années 70 ; 65 espèces s'y reproduisaient (44 régulièrement) et les 175 autres espèces visitaient Kuşçenneti pendant la migration. Pélicans, cormorans, hérons, spatules et ibis se reproduisent abondamment dans le parc et tous nichent sur les saules.

Les pélicans frisés et les ibis falcinelles ont été attirés par la création de sites de nidification appropriés et se sont établis dans le parc respectivement en 1968, et en 1973.

Le nombre total de gros oiseaux nichant à Kuşçenneti varie entre 3.000 à 3.700 couples d'une année à l'autre, suivant les conditions météorologiques et hygrométriques. Certains de ces oiseaux figurent sur la liste des espèces menacées d'Europe, par exemple *Pelecanus crispus* (65 couples), *Phalacrocorax pygmeus* (80 couples), *Platalea leucorodia* (500 couples) et *Plegadis falcinellus* (700 couples). Grèbes, canards, oies, foulques, râles d'eau, râles marouettes, poules d'eau et fauvettes des roseaux nichent dans les roseaux et dans les joncs alors que les strigidés et la plupart des passeriformes préfèrent les arbres.

La saison des nids est aussi celle où les visiteurs, étudiants notamment, sont les plus nombreux.

En été, les oiseaux se dispersent tout autour du lac et sur les berges proches. De temps en temps, de petits groupes de cigognes blanches visitent le parc sans y couvrir.

Les mouvements migratoires des oiseaux commencent pendant la deuxième moitié d'août. Cicognes et pélicans arrivent par milliers, se reposent et se nourrissent sur les rivages paisibles de Kuşçenneti. Echassiers et fauvettes restent plusieurs jours dans le parc avant de se diriger vers le sud. Rapaces et grues planent à de grandes hauteurs au-dessus du lac.

De multiples efforts pour surmonter les difficultés

Kuşçenneti n'est pas à l'abri de divers types de problèmes liés à l'environnement, mais la pureté naturelle de l'habitat est encore préservée et de multiples efforts sont déployés en vue de résoudre ces problèmes par l'Etat et par des milieux bénévoles.

Kuşçenneti est à l'heure actuelle le seul parc national turc ayant obtenu le Diplôme européen. On compte néanmoins 16 autres parcs nationaux, représentant une superficie de 270.728 ha, qui jouent un rôle important pour la protection de la nature, non seulement pour la Turquie, mais aussi pour la partie orientale de l'Europe et de la Méditerranée. Certains de ces parcs nationaux abritent des espèces très rares et menacées d'animaux sauvages, par exemple le léopard d'Anatolie et le phoque moine. Heureusement, dans le proche avenir, la Turquie présentera de nouvelles candidatures au Diplôme européen.

Récemment, deux nouvelles lois traitant de l'environnement et des parcs nationaux ont été adoptées par le Parlement turc. A l'heure actuelle la Direction générale de l'environnement et le Département des Parcs nationaux préparent les règlements d'application de ces deux nouvelles lois. A la fin de 1986, la plus grande partie de cette réglementation sera probablement prête et les lois entreront en vigueur. Il ne fait aucun doute qu'il s'agira là d'un événement important pour la protection de la nature en Turquie. ■

Hans Bibelriether

La Forêt bavaroise

En République Fédérale d'Allemagne, l'article 1 de la Loi de 1976 sur la Protection de la nature stipule que l'économie rurale et forestière réglementaire joue un rôle fondamental dans la conservation du paysage cultivé et des zones de «détente». L'agriculture et la sylviculture doivent, en principe, s'attacher à atteindre les objectifs de cette loi. En adoptant cette «clause de l'agriculture», le Parlement affirme que l'économie rurale et forestière ne porte pas atteinte à la nature, affirmation indéfendable du point de vue écologique. Seul ce parti-pris du législateur permet de comprendre pourquoi l'exploitation forestière et agricole se poursuit sans limitation (ou presque) dans pratiquement toutes les grandes réserves naturelles d'Allemagne placées pourtant sous une protection sévère. Les forêts y sont exploitées avec modération, certes, mais régulièrement, ce qui empêche le développement d'un

écosystème naturel où la faune et la flore s'épanouiraient sans être gênées par l'homme. Seules une partie des petites réserves naturelles et les «cellules de forêt vierge», soit quelques milliers d'hectares seulement sur les 7,2 millions qu'occupe la forêt en RFA, échappent à la sylviculture. Il est bien évident qu'une forêt naturelle ne peut se développer sur d'aussi petits territoires.

Radicalement différent de ces grandes réserves naturelles forestières, le Parc national de la Forêt bavaroise vise à éliminer progressivement toute exploitation et toute action humaine pour permettre à la forêt de se développer sur de grandes superficies selon ses lois propres et dans des conditions naturelles. A ce jour, 6.400 hectares sur 13.000 y sont exempts de toute intervention; la chasse y est interdite, et les visiteurs sont tenus de ne pas quitter

le chemin dans une grande partie de cette zone.

Aspect de la nature

Créé en 1970 au cœur de la plus grande région boisée d'Europe centrale, le Parc national s'étend depuis les crêtes de cette chaîne de montagnes moyennes, à 1.400 m, jusqu'à une altitude comprise entre 650 et 700 m. Cette région, au climat frais et humide, connaît des températures annuelles moyennes oscillant entre 6° dans les vallées et 3° sur les sommets, les précipitations moyennes étant de 1.100 à 2.000 mm. Les hivers sont fortement enneigés: une couche de neige compacte de plus de 50 cm recouvre la région 140 jours par an. Le sous-sol se compose de roches granitiques et gneissiques très âgées, non calcaïques et donc relativement acides. Alors que sur les versants prédominants de profondes terres brunes, les étendues planes sont recouvertes de sols humides ou mouillés, notamment de tourbières basses et de tourbières hautes. Les versants abrupts et les sommets, qui abondent en rochers, dénotent une formation pédologique particulière.

Les forêts, qui recouvrent 99 % du Parc national, sont encore relativement naturelles et intactes par rapport à d'autres zones boisées d'Europe centrale et ce, bien qu'elles soient exploitées depuis 120 à 150 ans. Les zones de végétation naturelle sont, aujourd'hui encore, nettement marquées. Au-dessus de 1.150 m on trouve surtout des forêts naturelles d'épicéas (*Piceetum*). La zone située entre 750 et 1.150 m est essentiellement recouverte de forêts de montagne mixtes composées d'épicéas, de sapins et de hêtres (*Abies fagetum*). C'est elle qui a été le plus touchée par la sylviculture au cours des 150 dernières années et c'est donc elle aussi qui s'est transformée le plus profondément. Ainsi, des forêts peuplées à l'origine d'arbres d'âges différents ont été remplacées par des arbres ayant plus ou moins le même âge; en outre, le sapin argenté a considérablement reculé par endroits. Cette situation s'explique tant par l'exploitation forestière que par une surpopulation de cerfs et de chevreuils. Enfin, on constate également, dans cette région, l'absence quasi totale d'arbres morts en décomposition.

Dans les vallées froides et humides où, si les conditions météorologiques s'y prêtent,



(Photo H. Bibelriether)

l'air froid s'amasse pendant toute l'année, on retrouve à nouveau des forêts avec prédominance d'épicéas, caractéristiques de la Forêt bavaroise.

Outre ces communautés forestières prédominantes, le Parc national comprend par endroits des biotopes particuliers: ruisseaux alpins, qui prennent leur source sur les crêtes pluvieuses et enneigées; tourbières basses et tourbières hautes. Il existe aussi quelques rares et petites prairies, aménagées jadis par l'homme pour le pâturage. Ces espaces présentent un intérêt culturel et historique, possèdent une riche variété d'espèces et, de ce fait, sont protégées comme biotopes spéciaux.

Les sociétés végétales ont été divisées en 61 unités de végétation différentes qui relèvent *grosso-modo* des groupes d'espèces suivantes:

- espèces nordiques;
- espèces alpines;
- espèces d'Europe orientale, qui arrivent ici à la limite de leur extension à l'ouest;
- espèces spéciales adaptées aux divers types de forêts naturelles mixtes avec prédominance de hêtres;
- espèces adaptées aux tourbières;
- espèces situées à proximité des cours d'eau;
- espèces pouvant exister dans des sites spéciaux marqués par l'homme.

Cette classification vaut également pour les espèces animales. Ainsi, on rencontre notamment les espèces suivantes:

- espèces nordiques: grand tétras (*Tetrao urogallus*), chouette chevêche (*Glaucidium passerinum*), chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), pic tridactyle (*Picoides tridactylus*);
- espèces alpines: musaraigne alpine (*Sorex alpinus*), merle à plastron (*Turdus torquatus*);
- espèces d'Europe orientale: chouette de l'Oural (*Strix uralensis*), gobe-mouche nain (*Ficedula parva*), pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*), casse-noix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*);
- espèces des forêts mixtes à prédominance de hêtres: loir (*Elyomys quercinus*), pigeon colombin (*Columba oenas*);
- espèces de tourbières: sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), sizerin flammé (*Carduelis flamma*).

Importance scientifique

Parallèlement à son objectif de protection de la nature, le Parc national de la Forêt bavaroise doit servir à la recherche, celle-ci consistant essentiellement à inventorier les facteurs biotiques et abiotiques et à observer sans relâche leur évolution. Un grand nombre d'universités et d'instituts scientifiques travaillent à cet effet en étroite collaboration.

En 15 ans d'existence, le Parc national de la Forêt bavaroise a déjà fait l'objet de plus



(Photo H. Bibeliether)

de 200 travaux de recherche, devenant ainsi l'une des régions les plus étudiées d'Europe.

Les résultats des recherches sont stockés et disponibles sur ordinateur. Le classement s'effectue sur grille dont chaque carré mesure 100 m de côté. Les données se rapportant à chaque élément sont disponibles pour tout approfondissement des recherches ou dans tout autre but. Ainsi, le Parc ne cesse de prendre de l'importance dans le cadre d'un système d'observation de l'environnement en Europe centrale.

Education et récréation

Conformément à la législation sur la protection de la nature, le Parc national de la Forêt bavaroise se veut aussi un lieu d'éducation et de récréation « dans les limites autorisées par les besoins de protection ». Quelque 1,5 million de visiteurs se rendent chaque année dans le Parc, alors qu'ils n'étaient que 200.000 en 1970. De nombreuses installations ont été aménagées à leur intention, dont la plus importante est le Centre d'information qui, depuis son ouverture en 1982, a attiré un million de personnes. Outre des expositions, ce Centre propose également des projections de films, des montages audio-visuels sur le monde de la forêt, des guides privés, des visites et des conférences ainsi qu'une bibliothèque et un atelier pour étudier seul la nature. Il est entouré d'un grand jardin botanique et géologique où le public peut découvrir non seulement les pierres et l'histoire géologique de la Forêt bavaroise, mais encore les sociétés végétales qui y poussent à l'état sauvage ou sont marquées par l'homme, dont plus de 400 espèces évoluées. Une enquête a révélé que le Parc national a énormément contribué au développement du tourisme dans cette région reculée

d'Allemagne et permet à la région avoisinante de Freyung-Grafenau de dégager un bénéfice de 25 à 30 millions de DM grâce au tourisme.

Les activités d'éducation et d'information visent essentiellement à faire mieux connaître la forêt et les relations multiples et complexes qui s'effectuent dans cet écosystème, selon la formule « Connaître la forêt — Comprendre la nature ». Elles ont pour but de sensibiliser les visiteurs aux objectifs du Parc national, à la valeur des forêts et de leur flore et de leur faune ainsi qu'aux dangers qui les menacent, et d'amener lesdits visiteurs à modifier leur comportement vis-à-vis de la nature. L'accent est actuellement mis sur le dépérissement de la forêt qui, depuis quelques années, frappe le Parc national de la Forêt bavaroise comme beaucoup d'autres forêts en République fédérale d'Allemagne et ailleurs.

Importance du Diplôme européen pour l'action entreprise dans le Parc national de la Forêt bavaroise

Comme nous l'avons souligné au début, le Parc national de la Forêt bavaroise représente une réorientation radicale de la protection de la nature en Allemagne: il s'agit de laisser les forêts se développer naturellement pour créer, dans le centre de l'Europe, une forêt vierge sur un territoire relativement étendu. Cette politique a été menée depuis la création du Parc il y a 16 ans, de manière conséquente et progressive, si bien que la moitié du Parc national, soit plus de 6.000 hectares, échappe désormais à toute intervention humaine. C'est là un fait important, tant pour la République fédérale d'Allemagne, que pour toute l'Europe centrale. Ces zones sévèrement protégées du Parc national de la Forêt bavaroise constituent actuellement les plus grandes régions boisées contiguës naturelles de l'Europe centrale.

L'octroi du Diplôme européen de la catégorie A est une façon de reconnaître que, dans le Parc national de la Forêt bavaroise, la protection de processus naturels est désormais une réalité. Il suppose parallèlement l'obligation de progresser sur la voie dans laquelle nous nous sommes engagés, et d'éliminer progressivement et totalement toute intervention de l'homme. C'est ainsi qu'à moyen ou à long terme, il existera au cœur de l'Europe une forêt naturelle de 10.000 hectares, une forêt vierge qui se sera développée selon ses propres lois, donnant ainsi à une population urbaine la possibilité de découvrir une nature originelle et de comprendre les communautés naturelles.

Etendre l'influence du Diplôme

Peter Gay

Plus de vingt-et-un sites sont désormais titulaires du Diplôme européen, soit environ un par pays membre en moyenne. Cela correspond-il véritablement à tous les sites qui mériteraient le Diplôme? Certainement pas. Dans ce cas, le chiffre de 50 serait-il un objectif réalisable? ou 200? Est-il réaliste de penser que les gouvernements présenteront la candidature de tous les sites qui répondent aux critères? Et est-il juste ou utile de penser que le Diplôme est un exemple de plus de ces succès qui se mesurent uniquement en chiffres? Le développement de la série des sites titulaires du Diplôme doit-il être laissé entièrement au hasard de l'initiative des gouvernements en matière de candidature ou peut-on donner quelques orientations quant à la manière d'étoffer au mieux cette série, de façon à ce qu'elle contribue plus efficacement à la sauvegarde de la nature sur notre continent?

Représentation de types de paysage

Pour la simple raison que les types d'habitat et de paysage de notre propre pays nous sont familiers, il est facile d'oublier que ce qui, pour nous, fait partie de l'environnement quotidien peut souvent être quelque chose de tout à fait spécial, voire unique sur le plan européen. Tous les sites présentant une particularité qui mérite une reconnaissance internationale pourraient être de sérieux candidats au Diplôme européen.

Ce sont des sites dont chaque pays est en fait l'intendant pour le compte de l'Europe. Mais est-il réaliste de viser ce type de rôle représentatif comme critère de choix des sites méritant le Diplôme? Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet.

Protection

Pour qu'un site soit un candidat sérieux au Diplôme, il faut qu'il soit déjà adéquatement

WATCH OVER THE NATIONAL PARKS

"The countryside is beautiful. I like it a lot. It's for animals and people to play in. National Parks make sure beautiful countryside is safe from factories and building sites. Countryside is for you and me."

Richard Jeffs, aged 7
Luton, Bedfordshire

Winner of the poster competition organised by TV Times and 'Splash' in conjunction with the

Countryside
COMMISSION

John Dower House, Crescent Place, Cheltenham, Glos GL50 3RA
April 1986

protégé. En dépit de ce qui précède, il ressort des cas exposés dans les articles antérieurs, que le Diplôme a sans l'ombre d'un doute très efficacement contribué à protéger les sites contre des altérations indésirables. Et la pression sur les terres allant en s'accroissant, rien n'autorise à penser que la protection supplémentaire que le Diplôme assure grâce à la reconnaissance de l'importance internationale des sites deviendra moins nécessaire. Bien que ce rôle de protection soit l'une des raisons à l'origine de la création du Diplôme, depuis d'autres choses se sont passées qui devraient nous inciter à envisager une gamme beaucoup plus large d'objectifs pour guider notre réflexion pour l'avenir. L'une de ces nouveautés a été la création du Réseau européen de réserves biogénétiques.

Relation entre Diplôme et Réseau

Qu'il s'agisse du rôle de protection ou de l'aspect représentatif du Diplôme, il convient de considérer sa relation avec ce Réseau européen. L'objectif premier de ce Réseau est de faire en sorte qu'en agissant ensemble, les gouvernements membres du Conseil de l'Europe assurent la protection de toute la gamme des habitats sauvages européens — chaque pays désignant pour le Réseau ceux de ses sites protégés qui contribuent le mieux au projet global.

Le Réseau en est à ses débuts, mais est doté des mécanismes permettant d'atteindre cet objectif. Sa mise en place suppose à terme la désignation dans toute l'Europe de centaines et peut-être de plus d'un millier de sites. C'est en effet l'échelle qui sera nécessaire pour répondre à la nécessité de disposer d'une série de sites européens représentatifs. C'est un ordre de grandeur que le Diplôme européen ne saurait raisonnablement envisager.

Y-a-t-il donc pour la série de sites titulaires du Diplôme un rôle plus distinctif allant au-delà des objectifs de protection et de représentation ?

Expérience

Je suggérerais qu'il conviendrait de donner beaucoup plus d'importance au rôle des sites titulaires du Diplôme, considérés comme les sites privilégiés où peut s'acquérir une expérience pouvant être appliquée ailleurs. Il ne s'agirait pas seulement des techniques de gestion des plantes et des animaux dans leur communauté, mais (en fonction du site et de la « classe » de son Diplôme) des questions de planification, de l'accueil des visiteurs selon des modalités respectueuses des valeurs particulières du site, des modèles d'interprétation et d'explication du site et de la recherche de moyens concrets d'intégrer la protection de la nature aux plans de développement de l'économie locale.

Cela se fait déjà dans une certaine mesure — les rencontres que le Conseil de l'Europe organise de temps en temps pour les responsables des sites titulaires du Diplôme mettent effectivement ceux-ci en mesure de bénéficier de l'expérience les uns des autres. C'est-à-dire que les leçons que l'on a pu tirer sont transmises d'un site à l'autre. Mais il ne suffit certainement pas que cette expérience reste dans les limites du « club ». Les sites titulaires du Diplôme pourraient jouer un rôle plus important de source d'inspiration et d'expérience, de connaissance de méthodes éprouvées pour faire face aux problèmes d'autres secteurs particuliers de la campagne qui les environne. Ce n'est pas quelque chose qui se fera par hasard, il faut une décision délibérée de l'autorité responsable des différents sites diplômés, mettant cette fonction au rang des objectifs de la gestion du site en question. Il y a peut-être là un domaine dans lequel le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle incitatif.

Il n'est pas question pour autant de sous-estimer l'importance de la fonction de protection du Diplôme ou de la reconnaissance accrue sur le plan national que donne à la conservation de la nature dans son ensemble la prise de conscience de l'importance internationale des sites titulaires du Diplôme. Mais la conservation ne va pas sans l'utilisation. Je dirais que les ressources de savoir et d'expérience acquises sur ces sites devraient être plus pleinement mises à profit au bénéfice de la protection de la nature dans tout le pays et dans toute l'Europe.

En servant de source de savoir-faire concrète, les sites titulaires du Diplôme prendraient une position en flèche, conforme à leur statut. Nous avons besoin de ce savoir-faire pour nous aider à relever le défi que constitue la sauvegarde dans toute l'Europe de la beauté de paysages riches en vie sauvage. Et cette influence accrue entraînerait une reconnaissance plus grande encore du statut du Diplôme européen. ■

Auteurs des articles du présent numéro :

Excmo. Sr D. Alfonso Guerra Gonzales
Vice-Président du Gouvernement
Palacio de la Moncloa
E-Madrid

M. Jean-Pierre Ribaut
Chef de la Division Environnement et Ressources Naturelles
Conseil de l'Europe
B.P. 431 R6
F-67006 Strasbourg Cédex

Mag. Josef Fischer-Colbrie
Amt der Salzburger Landesregierung
Michael-Pacher-Straße 36
A-5020 Salzburg

Mr. Eythor Einarsson
Director of Botany
Museum of Natural History
P.O. Box 5320
ISL-125 Reykjavik

M. Theo Hunziker
Badhausstraße 6
CH-3063 Ittigen/BE

M. José Macário Correia
Vice-Président
Serviço Nacional de Parques, Reservas e Conservação da Natureza
Rua da Lapa, 73
P-1200 Lisboa

M. Claude Pairaudeau
Directeur du Parc National de la Vanoise
Boîte postale 705
F-73007 Chambéry Cédex

Mr. Tansu Gürpınar
General Directorate of Environment
Basbakanlik Cebre Genel Müdürlüğü
Atatürk Bulvarı 143
TR-Ankara

Mr. Stefan Malmberg
The National Environmental Protection Board
Box 1302
S-17 125 Solna

Mr. W.B. Prior
Secretary
Countryside Commission for Scotland
Battleby
Redgorton
GB-Perth PH1 3EW

Dr. Hans Bibelriether
Ltd. Forstdirektor
Nationalparkverwaltung Bayerischer Wald
D-8352 Grafenau

Dr. Peter Gay
Nature Conservancy Council
Northminster House
GB-Peterborough PE1 1UA

Agences nationales du Centre

AUTRICHE
Mr Peter SONNEWEND-WESSENBERG
Österreichische Gesellschaft
für Natur- und Umweltschutz
Holzgasse 2a
A-6020 INNSBRUCK

BELGIQUE
M. Jean RENAULT
Ministère de l'Agriculture
Administration
de la Recherche Agronomique
Manhattan Center 7^e étage
Avenue du Boulevard 21
B-1210 BRUXELLES

CHYPRE
Nature Conservation Service
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Forest Department
CY-NICOSIA

DANEMARK
Miss Lotte BARFOD
National Agency for the
Protection of Nature,
Monuments and Sites
Ministry of the Environment
13 Amaliegade
DK-1256 COPENHAGEN K

FRANCE
Mlle Isabelle RAYNAUD
Direction de la Protection
de la Nature
Ministère de l'Environnement
14, boulevard du Général-Leclerc
F-92524 NEUILLY-SUR-SEINE
CEDEX

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
Deutscher Naturschutzring e.V.
Bundesverband für Umweltschutz
Kalkuhlstraße 24
Postfach 32 02 10
D-5300 BONN-OBERKASSEL 3

GRÈCE
M. Byron ANTIPAS
Secrétaire général
Société hellénique pour la
protection de la nature
24, rue Nikis
GR-10557 ATHENES

ISLANDE
Mr Gisli GISLASON
Director
Nature Conservation Council
Hverfisgötu 26
ISL-101 REYKJAVIK

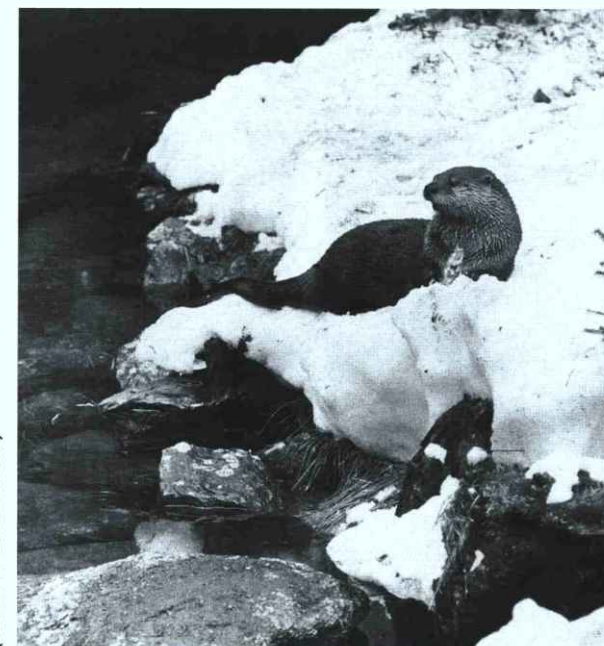
IRLANDE
Mr Tommy O'SHAUGHNESSY
Department of Tourism, Fisheries and Forestry
Forest & Wildlife Service
Leeson Lane
IRL - DUBLIN 2

ITALIE
Dr ssa Elena MAMMONE
Ministero dell' Agricoltura
Ufficio delle Relazioni internazionali
18, via XX Settembre
I - 00187 ROMA

LIECHTENSTEIN
Ing. Mario F. BROGGI
Liecht. Gesellschaft
für Umweltschutz
Heiligkreuz 52
FL - 9490 VADUZ

LUXEMBOURG
M. Charles ZIMMER
Ingénieur principal
des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement
5A rue de Prague
L-LUXEMBOURG-VILLE

MALTE
Mr Joe SULTANA
Department of Environment
Ministry of Education and Environment
M-VALLETA



(Photo G. Lacourmette)

PAYS-BAS
Mr Ing. P.M. DETHMERS
Department for Nature Conservation
Environmental Protection
and Wildlife Management
Postbus 20401
NL-2500 EK THE HAGUE

NORVÈGE
Mrs Irene SIGUENZA
Ministry of the Environment
Myntgaten 2
P.O. Box 8013
N-0030 OSLO

PORTUGAL
Prof. Luis SALDANHA
Liga para a Protecção da Natureza
Estrada do Calhariz de Benfica, No. 187
P-1500 LISBOA

ESPAGNE
M^{me} M. del CARMEN de ANDRÉS CONDE
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas y
Urbanismo
Paseo de la Castellana nº 67
E-28071 MADRID

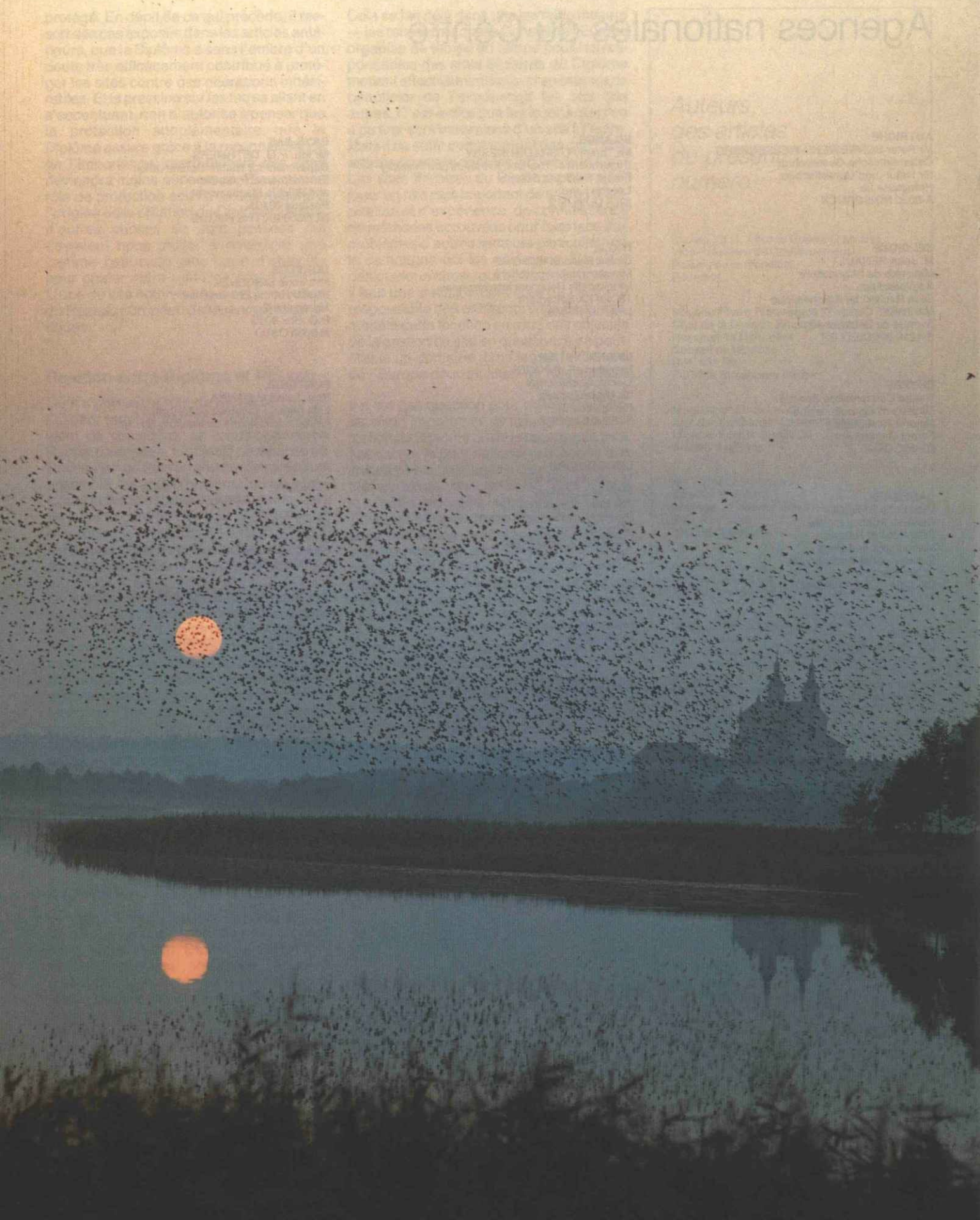
SUÈDE
Mr. Ingvar BINGMAN
National Swedish Environment
Protection Board
P.O. Box 1302
S-171 25 SOLNA

SUISSE
Dr Jürg ROHNER
Ligue Suisse
pour la Protection de la Nature
Wartenbergstraße 22
Case postale 73
CH-4020 BÂLE

TURQUIE
Mr Hasan ASMAZ
President of the Turkish Association
for the Conservation of Nature
and Natural Resources
Menekşe sokak 29/4
Kızılay
TR-ANKARA

ROYAUME-UNI
Miss Shirley PENNY
Chief Librarian
Nature Conservancy Council
Great Britain Headquarters
Northminster House
Northminster Road
GB-PETERBOROUGH PE1 1UA

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre européen d'information pour la conservation de la nature ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux Agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus.



En fait, le projet de loi n° 1033, qui vise à renforcer les pouvoirs de l'État en matière de protection de l'environnement, est un véritable tournant. Il s'agit de passer d'une logique de gestion à une logique de planification. Cette dernière implique une approche globale et intégrée de l'environnement, qui tienne compte de tous les aspects de la vie humaine et de son interaction avec la nature.

C'est pourquoi il est essentiel de définir des objectifs clairs et mesurables pour la politique de l'environnement. Ces objectifs doivent être compatibles avec les autres politiques nationales et internationales. Ils doivent également être adaptés aux réalités locales et régionales, et être susceptibles d'être évalués de manière objective et transparente.

Agences nationales de l'environnement

Auteurs
Les articles de ce numéro ont été rédigés par des experts de l'environnement, des universitaires, des chercheurs et des professionnels du secteur. Ils ont été soumis à un processus de révision par les pairs, afin d'assurer la qualité et l'exactitude des informations présentées.

Des articles
Ce numéro contient plusieurs articles de fond, qui abordent des questions importantes de la politique de l'environnement. Ces articles sont accompagnés de données statistiques et de graphiques, afin de faciliter la compréhension des enjeux et des tendances.